ici mon propos (47) sauf à redire une fois encore qu'une analyse critique des événements maghrébins actuels qui en reste au stade nationaliste — nécessaire pour certains — tend en général à remplacer l'apologétique d'un groupe, d'une nation ou d'un groupe de nations par celle... d'un autre groupe ou d'une autre nation ! Ce qui ne mène pas loin scientifiquement mais par contre, grâce à la violence intellectuelle et au suivisme de la gauche tiers-mondiste, cela sert la légitimité des intellectuels, des clercs et des bureaucrates maghrébins porte-parole des masses (qui font l'histoire). Il suffit de voir comment ceux-là réécrivent l'histoire. Or, partout où le drapeau est déployé toute l'intelligence se trouve dans la trompette (48). Toute émotion où la raison humaine est éclipsée par une poussée progressive pour l'intellect (c'est une définition de l'enthousiasme militant) ne peut qu'inféoder les groupes au lieu de les libérer. Là réside le tragique de l'Histoire (49).

Or, *de ce Sahara* est sorti plusieurs fois le renouveau du Maghreb : c'est peut-être dans le désert que se préparent les voies du Seigneur : le fondamentalisme religieux est toujours lié aux périodes de fondation politique. Aussi je ne crois pas que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes se traduise toujours et partout par la création d'un Etat-Nation, et pourtant une fois encore (50) c'est au Sahara, berceau de nombreuses dynasties, que se joue aujourd'hui le destin du Maghreb.

(47) Dans la chronique diplomatique de *l'AAN*, j'ai émis l'hypothèse du pendule oscillant : le Maghreb désuni à 5 (Algérie, Maroc, Libye, Tunisie, Mauritanie) produit des alliances impaires lorsque les extrêmes s'unissent par exemple Libye/Tunisie ou Algérie/Mauritanie, ou Maroc/Mauritanie, Algérie/Libye, etc. La présence de la RASD perturbe donc ma théorie, car elle permet un équilibre, mais au détriment de l'Unité maghrébine.

(48) Lorentz (Konrad), *L'agression une histoire naturelle du mal.* Paris, Flammarion, 1969, p. 263. Cf. en particulier les bandes dessinées mises à la disposition des écoliers algériens et marocains, qui dépassent de loin en efficacité notre glorieux Mallet-Isaac !

(49) La toge cède aux armes, parce que la *muleta* est un leurre pour la bestialité de tous les taureaux qui ne sont honorés que *parce qu'ils* doivent mourir.

(50) cf. Abdallah Hamoudi, in *Islam et politique.* Paris, CNRS, 1980 (Coll. du CRESM, Recherches sur les sociétés méditerranéennes), p. 47-57.

L'IDÉE DE FRONTIÈRE AU SAHARA ET LES DONNÉES ARCHÉOLOGIQUES

PAR

Pol TROUSSET

Des autels des Philènes qui marquaient au fond de la Grande Syrte la limite de la Cyrénaïque, jusqu'à la lointaine Maurétanie tingitane au nord du Maroc actuel, un réseau plus ou moins continu de pistes stratégiques balisées de loin en loin par des fortifications de divers types, prenait en écharpe l'Afrique du nord-ouest à la limite du monde romain et d'un au-delà mal connu abandonné aux « Barbares » et au désert. Dans cet au-delà, sous les appellations vagues et interchangeables de « Libye intérieure » ou d'« Éthiopie », le Sahara n'a jamais été défini par les Anciens comme une entité physique et humaine particulière, non plus du reste que pouvait l'être elle-même une Afrique mineure très inégalement saisie par la romanisation (Benabou; Lepelley : 37-57). On voit néanmoins se profiler en dégradé dans un décor présaharien sans doute assez peu différent de celui d'aujourd'hui, plusieurs groupes de peuples : Gétules de la steppe, des Berbères semi-nomades restés en marge, peu ou prou, des anciens royaumes maures et numides; Éthiopiens (Faces Brûlées) apparus avec les premières oasis; enfin, enveloppés dans un halo d'exotisme, Nasamons et Garamantes, rouliers du grand désert (Camps, 1980 : 112-115; Desanges, 1980 : 342-349; Salama, 1980 : 553-574) (Fig. 1).

Toujours est-il que la frontière romaine ou *limes* apparaît bien, au moins pour une partie de son développement, comme la première application à des régions de la bordure saharienne de limites institutionnalisées et militairement organisées. Pour que soient érigées de nouveau dans la même aire géographique de véritables frontières d'État, il faudra attendre l'époque contemporaine (Martel) et seule dans le passé d'un autre empire-monde, face aux entreprises d'autres nomades, la muraille de Chine avait pu opposer — quatre siècles avant la frontière romaine — l'obstacle continu d'une réalisation certes beaucoup plus grandiose encore.

En effet, le *limes* africain n'est pas, tant s'en faut, une muraille de Chine à la romaine; de même n'y a-t-il aucun rapport entre les frontières linéaires abstraites tirées géométriquement sur nos cartes politiques actuelles, à travers steppes et déserts, et ce que les prospections archéologiques de ces mêmes régions ont pu révéler sur la surveillance en profondeur des zones militaires romaines de Numidie ou de Tripolitaine (1) (Fig. 2).

(1) Au tracé parallèle à la côte du *limes* s'oppose celui, plus ou moins dans le sens des méridiens, des frontières qui découpent le Sahara d'aujourd'hui entre les Etats riverains.

Pour le bilan des reconnaissances archéologiques, on se reportera aux chroniques données aux Congrès du *limes* par Euzennat, 1977 : 429-443; 1978*a* : 533-543.

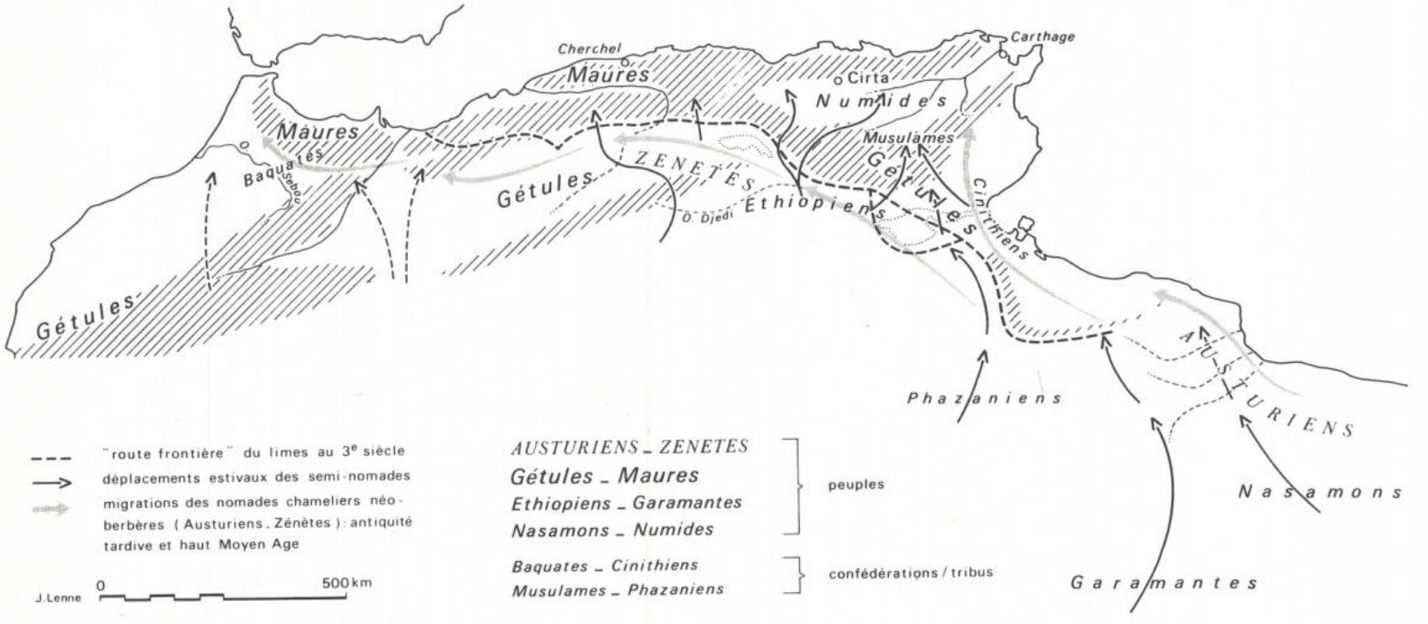
Cherchel
Carthage
Maures
Cirta
Numides
Maures
Musulames
Baquates
Sabou
Gétules
ZENETES
Gétules
O. Djedi
Ethiopiens
Cinithiens
Gétules
Phazaniens
AUSTURIENS
Nasamons
Garamantes
"route frontière" du limes au 3e siècle
déplacements estivaux des semi-nomades
migrations des nomades chameliers néo-berbères (Austuriens, Zénètes) : antiquité tardive et haut Moyen Age
J.Lenne
0
500km
AUSTURIENS _ ZENETES
Gétules _ Maures
Ethiopiens _ Garamantes
Nasamons _ Numides
peuples
Baquates _ Cinithiens
Musulames _ Phazaniens
confédérations / tribus

Tingi
Cherchel
Carthage
Au
Sétif
Cirta
Za
Lambaesis
Am
Ouarsenis
Ilodna
Rif
NOVA PRAETENTURA
Sala
Volubilis
Bou Hellou
Sabou
Aurès
Th
Ziban
3
Ca
Moyen Atlas
Atlas Saharien
1
O. Djedi
Nefta
Irid
Tacapae
Haut Atlas
4
LIMES
5
6
Jeffara
Grand Erg Oriental
J. Nefousa
Pays des Oueds
Lepcis
TRIPOLITANUS
Cidamus
Gheriat
Ghirza
Golas
Autels des Philènes
Hamada el Homra
Guibla
Zella
v. Augila
Germa
Fossa Regia : limite du territoire de Carthage en 146 av. J.C.
principaux axes de pénétration romaine du 1e au 3e siècles
"route frontière" du limes au 3e siècle
principaux camps et ouvrages divers reconnus du limes
J.Lenne
0
500km
1 Castellum Dimmidi (Messad)
2 Gemellae (El Kasbat)
3 Ad Maiores (Besseriani)
4 Tisavar (Ksar Rhilane)
5 Tillibari (Remada)
6 Si Aoun
Am Ammaedara (Haïdra)
Au Auzia (Sour el Ghozlane)
Ca Capsa (Gafsa)
Th Theveste (Tebessa)
Za Zarai (Zraïa)

Manifestation et instrument d'un pouvoir organisé sur l'espace territorial et sur les gens qui y vivent, la frontière a pu prendre en effet, selon les époques et selon les domaines géographiques, des visages aussi divers que ceux des États eux-mêmes et des sociétés concernées. Il n'est pas de réflexion sérieuse sur le thème de la frontière qui ne conduise à porter l'investigation jusqu'au cœur même de l'État dont elle n'est à vrai dire que l'« organe périphérique ». On se contentera de rappeler à ce propos la forte remarque d'Ancel : « Ce n'est pas le cadre qui importe, mais ce qui est encadré; la frontière ne peut s'étudier en soi mais en fonction des États » (Ancel : 3).

Ce n'est donc pas dans un vain catalogue de similitudes apparentes mais bien, selon la formule chère à P. Veyne, dans l'inventaire raisonné des différences, que l'historien des frontières romaines a le plus de chances de trouver matière à aiguiser ses concepts et à préciser ses descriptions archéologiques. De même, c'est à l'épreuve de la méthode comparative qu'il peut être utile de soumettre la recherche d'une nouvelle interprétation du *limes* saharien. Il est évident que la mise en présence d'un État-cité étendu au monde méditerranéen et de sociétés sahariennes « périphériques » ne pouvait manquer d'engendrer une variété très particulière de frontière, qu'il s'agît des confédérations semi-nomades de la steppe gétule que leurs migrations pastorales faisaient osciller entre Tell et Sahara, ou d'une puissance routière comme celle des Garamantes du Fezzan, véritable « dromocratie » fondée sur le double contrôle des oasis et des itinéraires caravaniers. Plus encore qu'ailleurs, l'enjeu de la frontière était la maîtrise d'un certain espace voué par nature aux déplacements à longue et moyenne distance. Il en a résulté une organisation plus souple, plus perméable et plus extensive que sur d'autres frontières de l'Empire romain où ce dernier s'était abrité derrière une lourde carapace protectrice. Le cas de Palmyre en revanche, serait l'illustration prestigieuse, en Orient, d'une situation comparable à celle de la Tripolitaine intérieure.

Or, plutôt que sur les phénomènes pourtant essentiels, de contact entre deux mondes, c'est sur ceux de différenciation et d'exclusion que l'historiographie africaine avait choisi de mettre l'accent, notamment dans la thèse bien connue depuis les travaux de S. Gsell et d'E.F. Gautier, du refoulement au désert des berbères nomades. La conception drastique du rôle de *limes* comme barrière rigide, (Gsell, 1926 : 149-166; Gautier, 1946 : 129-141) qui en était le corollaire n'étant guère confirmable, comme nous le verrons, par les faits archéologiques, on pourra se demander dans quelle mesure elle n'est pas l'écho d'une théorie générale de la frontière, le résultat d'une transposition à l'Afrique ancienne des idées géopolitiques dominantes imposée aux historiens en quelque sorte malgré eux, par les obsessions de « l'esprit du temps ».

⁂

I. — L'IDÉE DE FRONTIÈRE ET SON AMBIGUÏTÉ : FINIS ET LIMES

Aujourd'hui « la frontière est une ligne; elle limite l'espace sur lequel s'étend une souveraineté nationale. Le long de la frontière deux souverainetés entrent en contact et s'opposent » (Gottmann : 121). L'universalité d'acception qu'elle a acquise depuis peu sous cette forme d'abord en Europe à la fin du XVIII[e] siècle (2), puis après l'ère coloniale dans le reste du monde, a fait oublier les anciennes marches aux confins des empires et royaumes. Le poteau-frontière symbole même de l'affirmation des États est devenu sur tous les continents « le meilleur levier avec lequel on peut faire jouer le mythe national » (3); il tend à nous masquer la grande complexité de l'idée de frontière dès lors que nous cherchons à saisir cette dernière dans son épaisseur historique, hors du contexte international actuel.

D'entrée de jeu, non seulement pour la clarté de l'exposé, mais afin de mieux cerner la nature équivoque des limites de l'Empire romain, une distinction très nette est à faire entre l'idée même de frontière et son support spatial (Guichonnet-Raffestin : 5-9). Si dépendante qu'elle puisse être de l'ensemble des facteurs socio-économiques politiques et culturels qui sont à l'origine de l'impérialisme romain, la première se définit comme un concept avant tout juridique. Celui-ci se présente, comme il a été montré dans la thèse devenue classique de P. de Lapradelle, sous un double faciès à la fois interne et international (Lapradelle : 9-17). Quant au second, il relève de facteurs essentiellement géographiques et techniques; il appartient au domaine des réalités administratives et militaires. Construction de l'esprit, la frontière est en effet génératrice de signes inscrits dans l'espace et qu'il est possible de répertorier : fortifications, routes, postes de douane, etc. Selon les cas, on pourra parler de frontières politiques, économiques ou militaires, lesquelles ne coïncident pas nécessairement entre elles (Rebuffat, 1979 : 225) (4). Avec toutes les précautions requises en une telle matière, on pourra aussi se demander — comme pour les autres limites de l'Empire, celles du Rhin, du Danube ou de l'Euphrate en particulier — si le *limes* d'Afrique correspond réellement à une frontière naturelle choisie comme telle ou bien à une ligne d'arrêt purement contingente et imputable au jeu de facteurs historiques tout autant que géographiques. Enfin, si juridiquement la frontière est conçue comme une ligne séparante dont nombre de théoriciens ont pu dénoncer à la suite de Ratzel le caractère illusoire, géographiquement elle est le plus souvent une zone mixte de voisinage, de contact et d'échange. Il en est ainsi pour le *limes* : pour reprendre une distinction rendue classique par Holdich,

(2) Le traité de Nertchinsk (1689) négocié grâce à l'entremise des Jésuites, inaugure la politique de démarcation des frontières de la Russie et de la Chine, mais la première délimitation linéaire décrite avec une précision moderne est celle du traité de Campo Formio (1797).

(3) La formule citée par LAPRADELLE : 12 est de DELAISI (F.), *Les contradictions du monde moderne.* Paris, Payot, 1925, 205.

(4) Le cas de la frontière de Savoie en 1860 en est un bon exemple.

l'inventeur des « frontières scientifiques » de l'Empire britannique, plutôt qu'au type linéaire (*boundary*), c'est au type zonal (*frontier*) ainsi qu'aux fronts pionniers des pays neufs qu'il faudrait apparenter le système limitaire impérial (5).

Mais pour éclairantes et utiles à la compréhension du *limes* que peuvent être les classifications fournies par la géographie des frontières, elles n'en font pas moins la part trop belle au support en masquant les contours de l'idée pourtant beaucoup plus riche, mais aussi plus difficile à cerner. Or, il existe dans la terminologie latine une expression bien faite pour en traduire la nature insaisissable et paradoxale pour des esprits contemporains c'est celle des *fines imperii* qui correspondent à la frontière conçue à la fois comme un territoire sans limite organisé en vue de la conquête du monde et une ligne idéale d'extension indéfinie de souveraineté (6). Le terme de *limes* au contraire devra être appliqué — pour l'époque à partir de laquelle celle-ci commence à se mettre en place, c'est-à-dire de la fin du 1er au 3^{e} siècle de notre ère — à une organisation militaro-administrative d'abord dynamique, puis de plus en plus statique de la zone-frontière (Forni : 3-16).

Ces deux concepts sont issus à l'origine, l'un comme l'autre, du vocabulaire technique de l'arpentage romain; tout en s'opposant, ils sont superposables ainsi que l'indique la formule : « *limes erat positus, finem ut discerneret agris* » (7). Comme désignation des limites de l'Empire, ils deviendront pratiquement synonymes à basse époque dans les documents tardifs de la chancellerie impériale et cette évolution sémantique ne laisse pas d'être fort instructive (8). C'est en revanche pour la phase intermédiaire qui correspond à l'achèvement de la conquête romaine pendant les deux premiers siècles du Principat, que l'analyse des concepts de *fines* et de *limes* ouvre des pistes divergentes et par leur divergence même, riches en perspectives sur l'impérialisme romain.

(5) Pour une distinction dans l'antiquité entre la frontière-ligne entre Etats et la frontière-zone, séparation entre civilisations, cf. CABANES (P.)., « Frontière et rencontre de civilisations dans la Grèce du Nord-Ouest », in *Ktéma*, n° 4, 1979, 183-197. Sur la frontière comme moteur du développement des pays neufs contemporains, cf. LAMARET (H.) et THOMPSON (L.), *The Frontier in History*, Yale University Press, 1981, 360 p.

(6) TITE-LIVE, 38, 60, 5 : « *qui ... imperium populi Romani propagaverit in ultimos terrarum fines* ». Sur cette *propagatio imperii* : BIRLEY (A.R.), «Septimius Severus propagator imperii », in *Actes du IX^{e} Congrès international d'Études sur les frontières romaines. Mamaïa, 6-13 septembre 1972*, Bucuresti-Köln-Wien, 1974 : 297-299; EUZENNAT, 1978*a* : 441-443; MANN, 1979 : 176-177. Encore présentes sur les inscriptions au Bas-Empire (*Année Epigraphique*, 1968, n° 602), alors que l'expansion romaine avait depuis longtemps cessé, les allusions à la *propagatio imperii* n'avaient plus guère qu'une valeur incantatoire...

(7) OVIDE, *Fastes*, 52.

(8) *Codex Theodosianus*, VII, 15, 1, éd. Mommsen (Th.), Berlin (1904) 1962, 341-342. *Codex Iustinianus*, II, 27, 4a, éd. Kruger (P.), Dublin, Zürich, 1967, 79. A noter cependant que la distinction des fins et des limites est aussi nette dans l'esprit des légistes capétiens que celle des *fines* et des *limites* dans l'esprit des commentateurs latins. Lorsque dans les procès occasionnés par l'incertitude des limites, les avocats du roi parleront des « fins et limites », il ne s'agira pas dans leur esprit d'une simple redondance de style, mais bien d'une distinction de deux notions différentes, l'une indiquant la frontière litigieuse, les « fins », et l'autre la frontière indiscutable, nettement tracée, la « limite ». Cf. LAPRADELLE : 32.

1) Les fines imperii : des frontières introuvables et dissymétriques.

Rien n'est plus révélateur en effet, de la nature profonde de l'idéologie impériale romaine, que ce paradoxe souligné par M. Lemosse : alors que les installations du *limes* sont aisément repérables sur le terrain, on ne sait pas où se trouvaient exactement les *fines imperii*. On a parlé à cet égard de « frontières invisibles » et le témoignage des jurisconsultes romains confirme ici le constat des historiens : la frontière est restée une notion pour le moins flottante (Lemosse : 8-9) (9).

Il existe pourtant des limites précises et anciennes pour les Romains. Héritage codifié par la *disciplina etrusca*, des rituels primitifs de passage et associé dans la tradition historique romaine à l'acte même de fondation de la cité, la limite est donc présente dès les origines de Rome (10). Ligne tracée sur le sol, elle est une transposition d'un rite religieux dans le domaine temporel : au *templum* que l'augure trace fictivement dans le ciel à l'aide de son bâton, répond le *pomoerium* qui définit l'espace inviolable de la ville. Ce caractère sacré de la limite n'est qu'une conséquence du caractère sacré du pouvoir. On le retrouve dans la formule rituelle de la déclaration de guerre, les fétiaux s'adressant nommément aux *fines* du peuple ennemi (11).

Par ailleurs, on connaît par de multiples documents épigraphiques ou littéraires, des limitations rigoureuses de territoire à l'intérieur de l'Empire entre provinces ou cités. La plus ancienne et la plus célèbre en Afrique même, est la *fossa regia* tracée par Scipion Émilien à la limite du territoire annexé de Carthage. Externe à l'origine, elle sera rebornée par les soins d'un spécialiste sous le règne de Vespasien. Sous celui de Trajan, il n'est pas jusqu'aux tribus présahariennes de la région des Chotts tunisiens dont les territoires n'aient été délimités comme le montrent les bornes placées entre les cités de *Tacapae* (Gabès), *Capsa* (Gafsa) et des Nybgéniens de Telmin dans la zone même du *limes* (Trousset, 1978 : 125-177).

En revanche, il est exclu de trouver à la même époque la moindre inscription qui avouerait l'existence de bornes assignées à l'extension de l'Empire lui-même. A cet apparent paradoxe ont été données des explications diverses.

L'interprétation juridique de Lapradelle qui fait référence aux travaux de Mommsen est comme ceux-ci marquée au coin de la théorie dynamique

(9) L'expression de « frontière invisible », citée par LEMOSSE : 8, est reprise de KORNEMANN (E.), *Staaten, Völker, Männer aus der Geschichte des Altertums*, Leipzig, 1934, 36-116.

(10) On peut se reporter ici à l'étude bien connue de VAN GENNEP (A.). *Les rites de passage*, Paris, réed. Picard, 1981, 19-33. Dernières données sur le pomoerium dans QUILICI GIGLI (S.), « Considerazioni sui confini del territorio di Roma primitiva », in *Mélanges de l'École française de Rome, Antiquité*, t. 90, 1978, 2, 567-575.

(11) TITE-LIVE, I, 32, 6 : «*Audi, Juppiter, audite fines...* », cité par DUMEZIL (G.), *La religion romaine archaïque*, Paris, Payot, 1966, 101.

ratzélienne de la frontière, théorie très en vogue en ce début de siècle quand en Europe même comme hors d'Europe, l'impérialisme est à l'ordre du jour.

A la limite comme cadre de puissance interne, elle oppose la frontière comme base d'expansion territoriale. Aux Romains reviendrait donc la redoutable paternité de la frontière impérialiste. « Toute l'organisation territoriale romaine est déterminée par la conception du territoire-frontière, conception militaire chez un peuple de soldats qui entreprend les armes à la main l'exploration du monde » (Lapradelle : 21). La réalité politique n'est plus la limite, mais le territoire occupé au-delà de la limite. La formation du territoire romain se fait par une agrégation continue de territoires conquis qui sont autant de frontières où s'exerce le *jus terrendi* (12).

Le territorium, la provincia sont originairement des confins militaires, fruits de la conquête ou organisés en vue de la conquête. Au fur et à mesure que les légions avancent, l'aménagement politique du sol se substitue à l'aménagement militaire, mais le territoire conserve son appellation d'origine. C'est bien le cas en Afrique quand au delà de la *fossa regia*, frontière morte de la dépouille de Carthage et limite de l'ancienne province, puis à la périphérie de la province de Proconsulaire, réunion de *l'Africa vetus* et de *l'Africa nova*, se dessinent les franges vivantes de la conquête romaine : Numidie et Maurétanies où se transportent les commandements militaires relevant directement de l'Empereur (13).

Dès les premiers temps de la République, cette conception territoriale de la frontière se serait substituée à celle de la limite pour désigner la substance même de l'État. « Sans doute, partie du *Pomoerium*, la conquête romaine aboutit au *limes imperii*, ligne d'arrêt volontaire aux confins des peuples barbares, limite naturelle ou artificielle. Mais cette limite n'est pas universelle, et n'englobe pas tous les territoires soumis à *l'imperium* et jouissant de la *pax romana*. C'est une ligne de défense, un front fortifié, et non la ligne politique de démarcation jusqu'à laquelle le territoire serait réputé romain. La seule conception impérialiste de la frontière est une conception dynamique, celle d'un territoire flottant, par essence non limitable » (Lapradelle : 22).

Tout se passe en fait, comme si ce que visait la notion de *fines*, par delà un *limes* qui sera reporté de plus en plus loin par la conquête romaine, n'était autre que les limites mêmes de l'horizon terrestre ou du moins de l'horizon humain. C'est ce qui apparaît dans toute une littérature de propagande d'époque augustéenne, où les deux expressions *imperium romanum* et *orbis terrarum* peuvent passer pour synonymes, comme si aux yeux des Romains, l'Empire était en quelque sorte le seul Etat possible au monde, à la manière

(12) *Digeste*, L. 239, 8 : « *Territorium est universitas agrorum intra fines cujusque civitatis, ab eo dictum, quod magistratus ibi jus terrendi habeat* », cité par LAPRADELLE : 22. La lourdeur des menaces qui s'étaient exercées sur elle à l'origine expliquerait que Rome ait explosé en dehors de ses frontières.

(13) La *fossa regia* tracée à la suite d'un accord serait une frontière conventionnelle ne rentrant pas dans ce schéma : PLINE, *Hist. Nat.*, V, 25. DESANGES, 1980, 241-242.

de l'« Empire du Milieu » des Chinois. Portée à sa quintessence, l'idée impériale culmine dans un narcissisme cosmique (14).

Certes, il faut faire la part de l'exagération rhétorique à base culturelle dans cette affirmation péremptoire de la grandeur de Rome; vision purement littéraire et intellectuelle, elle peut trouver sa place dans une idéologie de l'Empire romain, mais elle ne correspond pas à la réalité des faits : l'ironie de l'histoire a voulu que ce fût au moment même où elle trouvait son expression la plus forte qu'elle ait été démentie dans la réalité par les premiers coups d'arrêt donnés à l'expansion en Germanie du moins, dès les règnes d'Auguste, puis de Tibère (Nicolet : 890) (15).

Par ailleurs, comme toute idéologie, cette vision comportait une large part d'illusion volontaire car les Romains n'étaient pas sans savoir que de vastes parties du monde leur échappaient; celles-ci étaient assurément plus vastes que ce qu'ils pouvaient se représenter, mais que leur importait ce qu'ils ne pouvaient se représenter et pourquoi se représenter ce qu'on ne pouvait dominer ! En Afrique même, dont l'immensité, insondable pour eux, des profondeurs intertropicales et australes était à peine soupçonnée, comme au Nord de l'Europe où une circumnavigation paraissait possible, l'erreur géographique somme toute encourageante et officialisée aura été de croire, comme plus tard Christophe Colomb, à un monde plus aisé à clore qu'il n'était en réalité. (Dion : 247-275).

A ce propos, il convient de reconnaître qu'en dépit de son effort d'exploration qui avait élargi sensiblement l'horizon du monde connu des Méditerranéens, Rome est restée tributaire pour l'essentiel d'une référence implicite à des schémas grecs. Ainsi s'explique par exemple, malgré la série des expéditions sahariennes romaines (la première connue est celle de Cornelius Balbus en 20 av. J.C. chez les Gétules, les Phazaniens, et les Garamantes), la persistance à vouloir placer un grand fleuve — le *Nigris* de Pline — à la limite de l'Afrique et de l'Éthiopie, conformément à la vieille théorie des sources occidentales du Nil, reprise par le roi érudit de Maurétanie, Juba II (Desanges, 1980 : 456-461). D'une manière trop satisfaisante pour l'esprit pour n'être pas décevante sur le terrain, ce pseudo-Nil devait être au Sud le symétrique de ce qu'était au Nord le Danube (16). Au reste, il se peut que la conception même du limes africain ait été infléchie par la fiction de ce grand axe fluvial, quand le modeste oued Djedi qui avait été atteint sous Hadrien a paru guider ensuite la dernière pulsion de la pénétration romaine sous les Sévères (fig. 2).

(14) VIRGILE, *Enéide*, I, 278-279 : « *his ego nec metas rerum nec tempora pono : imperium sine fine dedi* ». Sur les ressorts psychologiques et politiques de la conquête romaine, cf. VEYNE : 793-855; NICOLET : 883-920; HARRIS : 9-58, 163-175 et références bibliographiques données par ces auteurs.

(15) Sur la politique frontalière d'Auguste : BRAUNERT (H.), « *Omnium provinciarum populi Romani ... fines auxi* », in *Chiron*, 7, 1977, 207-217.

(16) Sur la représentation allégorique du Nil, frontière de l'Empire, cf. QUET (M.H.), *La mosaïque cosmologique de Mérida, propositions de lecture*, Paris, de Boccard, 1981, 63-64.

Il en est de l'ethnographie comme de la cosmographie : malgré des contacts durables et dans l'ensemble pacifiques noués avec des populations restées comme dans le cas des Garamantes extérieures au *limes*, la vision impériale romaine s'organise culturellement selon le vieux schéma ethnocentriste grec qui oppose Barbares et Civilisés. Plus on s'éloigne vers la périphérie, plus on s'éloigne de la norme de l'humanité définie bien sûr, selon des critères gréco-romains. Ainsi en est-il pour les « peuples de la Tente » : le monde nomade étant perçu dans toute l'historiographie antique — qu'il soit scythe ou libyen — comme l'antithèse extrême de la vie civilisée, voire comme un pur enfantement du Chaos (Dauge : 620-626), ce *topos* nous renseigne davantage sur les catégories mentales des Méditerranées sédentaires, que sur la réalité des peuples sahariens (Hartog : 207-213; Briant, 1982 : 12-42) (17). Au delà encore en effet, dans les grandes solitudes de l'Afrique, il n'est plus question que de peuples fabuleux « aux confins du rêve et du mirage » (Desanges, 1980 : 479).

La frontière prend donc dans cette perspective ethnocentriste la valeur absolue de limite de la Civilisation face au Chaos de la Barbarie; lancé à la rencontre du désert ou de l'océan barbare, *le limes* n'était qu'un expédient provisoire reporté de plus en plus loin à mesure que les Barbares en question voulaient bien se laisser réduire ou absorber, jusqu'à ce qu'on atteignît enfin cette périphérie faible où il n'y avait plus personne ou presque... On conviendra que les Romains avaient en l'occurrence quelque raison de penser qu'ils étaient près de réaliser leur objectif, lorsqu'étendu à la fin du II^e^ siècle jusqu'aux lisières de l'Erg et de la Hamada, leur Empire confinait désormais au pays fabuleux où les Garamantes eux-mêmes n'avaient pu garder inviolées leurs ultimes retraites. Née au contact du monde « barbare » et de la civilisation romaine, limitée ou non, la frontière n'était que l'onde extrême de rayonnement d'un centre autoritaire et conquérant. Elle marquait le couronnement d'une œuvre d'exploration du monde.

L'idée de frontière (*finis*) procède bien en définitive d'un amalgame entre une représentation grecque de l'univers, à laquelle Alexandre dans sa tentative hégémonique de rassembler *l'Oikouménè* avait pu déjà donner corps en Orient, et un régime de relations extérieures spécifiquement romain. Celui-ci se manifeste dans un exclusivisme intégral du droit de conquête et la pratique systématique des « traités inégaux » (*foedus*), la règle générale étant que par une *deditio* plus ou moins implicite des peuples avec lesquels elle entrait en contact, Rome se réservait vis-à-vis d'eux une liberté d'action unilatérale (Lemosse : 210; Veyne : 795; Nicolet : 891).

C'est sur ce dernier point qu'il convient d'insister car il en résulte, si l'on se place du point de vue du droit international actuel, une idée tout à fait aberrante : celle d'une frontière essentiellement dissymétrique. Les conceptions des juristes modernes supposent en effet une pluralité d'états

(17) Des manifestations plus anciennes encore de ce cliché sont révélées par MALBRAN-LABAT (F.), « Eléments pour une recherche sur le nomadisme en Mésopotamie au premier millénaire av. J.-C., in *Journal asiatique*, t. 268, 1980, 11-33.

souverains, d'où découle en matière de délimitation la reconnaissance réciproque de leurs compétences respectives. Ainsi les frontières coloniales elles-mêmes, tout en faisant bon marché de la volonté et des intérêts respectifs des peuples concernés, firent-elles du moins l'objet de conventions entre les puissances européennes et donc référence à un système international. De même, existait-il dans l'aire relativement homogène de la civilisation hellénistique une sorte de « système international » au sein duquel s'est développé l'impérialisme romain et où figuraient, dans une certaine mesure, aux côtés des états grecs et de Carthage, les royaumes berbères d'Afrique du Nord (Camps, 1960 : 196-203) (18). En revanche, dans le stade impérialiste — « archaïque » selon Veyne — de l'État puissant et solitaire, la notion de relations internationales perdant tout sens, le problème de la frontière comme délimitation de compétences égales était purement inconcevable. « Si la limitation, opération unilatérale, peut exister, la délimitation, opération conventionnelle ne peut évidemment naître ». Il en résulte « un système de frontière qui est un régime d'organisation territoriale unilatéral » (Lapradelle : 25) (19).

A ce que cette notion de frontière unilatérale et dissymétrique pourrait avoir d'abrupt, il faut apporter quelques correctifs d'importance. En effet, la position du droit romain international ne doit pas être présentée de manière trop absolue : il y aurait beaucoup d'anachronisme à vouloir prêter aux Romains l'institution d'un espace livré par l'Etat à une administration unifiante et uniformisante, c'est-à-dire d'un « territoire » au sens moderne du terme. (Alliès : 109-145).

Tout au contraire, les cités ou peuples annexés conservant leur personnalité juridique et leur statut particulier (20), une certaine activité diplomatique restait en principe possible au sein même de l'Empire. Ce dernier fonctionnait à lui seul comme une sorte de système international. Cela implique que le partage n'était pas des plus nets entre les domaines interne et international, d'où il résulte qu'on ne saurait distinguer catégoriquement entre ceux qui étaient étrangers et ceux qui ne l'étaient pas « selon qu'ils auraient été d'un côté ou de l'autre d'une frontière » (Lemosse : 7). Des hésitations sont effectivement possibles pour des peuples marginaux comme

(18) Sur la notion de « système international », cf. ARON (R.), *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Levy, 1962, 103-109.

(19) Une bonne image de la frontière unilatérale est donnée par un passage de Philostrate dans la vie d'Apollonios de Tyane, trad. GRIMAL (P.), coll. de la Pléiade, 1048. Entre la douane romaine de Zeugma et la police parthe près de Ctésiphon, il y a un "no man's land" qui correspond à une sorte de néant juridique. Cf. REBUFFAT, 1979, 225, n. 1. Autre illustration de la « frontière dissymétrique », mais dans les formes de la guerre, par BRAUDEL (F.), *La Méditerranée et le monde méditerranéen sous Philippe II*, Paris, A. Colin, t. 2, 4^e^ éd., 1979, 164-190. De même que la Chrétienté vis-à-vis d'eux, les Turcs ont construit un *limes* vis-à-vis des Perses. « On est toujours le riche d'un plus pauvre que soi ».

(20) Comme l'indique la formule « *salvo jure gentis* » dans le texte de Banassa. SESTON (W.), EUZENNAT (M.), « Un dossier de la chancellerie romaine : la Tabula Banasitana, étude diplomatique », in *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1971, 467-490.

les Baquates de la montagne marocaine : on connaît par l'épigraphie de nombreux *colloquia* (pourparlers) avec ce peuple remuant; on ne peut en inférer avec certitude qu'il ait été extérieur (21). En revanche, la présence d'une garnison romaine à *Cidamus* (Ghadamès) au début du IIIe siècle permet de mettre avec vraisemblance les « Phazaniens » dans l'Empire tandis que le Fezzan où les Garamantes avaient leur capitale Garama, serait resté une manière de protectorat (22).

Un aspect essentiel de la politique des frontières qui explique que celles-ci soient demeurées longtemps pour le moins flottantes, est la technique courante dans le système d'hégémonie romaine de ces états-tampons à « souveraineté limitée » dirions-nous aujourd'hui, car Rome ne se gênait pas, sous couvert d'« amitié » pour y intervenir militairement, voire y imposer ses lois ou même y implanter des colonies (23). L'exemple le plus représentatif de ces situations ambiguës est celui de la Maurétanie de Juba II au début du Principat. Mais si un tel régime menait ordinairement à la provincialisation, il est des cas de pénétration sans conquête dans des régions périphériques où la politique d'annexion ne s'imposait pas. On sait par les textes qu'une série d'expéditions militaires sahariennes finit par conduire les Romains jusqu'au pays d'Agisymba, où l'on voyait des rhinocéros. L'archéologie révèle de son côté par la diffusion de céramique romaine jusqu'au IVe siècle, que des relations commerciales, dont les Garamantes étaient sans doute les agents principaux, relayaient l'influence de l'Empire sur des centaines de kilomètres à l'intérieur du désert (Wheeler : 119-138; Salama : 566-570).

Nul doute que des contacts aussi suivis avec les *gentes externae* n'aient eu pour effet d'atténuer en le marquant au coin du pragmatisme romain, le vieux schéma bipolaire Barbare/Civilisé. (Dauge : 511-531). Plus qu'à un souci de différenciation et de cloisonnement, c'est donc à des valeurs d'ouverture et de communication qu'une telle frontière se référait.

(21) La question est posée par LEMOSSE (M.), « La position des foederati au temps du droit classique » in *Studi Volterra*, 1969, 2, 147-155 et par FREZOULS, 1980, 75. Si l'auteur s'accorde avec M. Euzennat pour considérer les Baquates comme *gentes externae*, c'est pour des raisons géographiques et non juridiques. G. Camps estime au contraire qu'ils étaient à l'intérieur de l'*imperium populi Romani*, les chefs indigènes, *principes* ou rois finissant par être citoyens romains.

(22) Comme l'a montré M. Euzennat, la Phazanie de Pline, dont les « villes » étaient *Cilliba* (Remada) et *Cidamus* ne doit pas être confondue avec le Fezzan d'aujourd'hui. Cf. EUZENNAT-TROUSSET, 148-155.

(23) Cf. VEYNE : 810, qui parle de « finlandisation » à propos des cités et royaumes hellénistiques. Le cas de la Maurétanie avant 40 p.c. exigerait l'emploi d'un néologisme plus vigoureux. L'idée d'une distinction entre une ligne-limite, sorte d'horizon de conquête et une zone-frontière servant d'écran protecteur à l'Empire a été développée par LIEBMANN-FRANKFORT (Th.), *La frontière orientale dans la politique extérieure de la République romaine*, Bruxelles, Acad. royale de Belgique, 1969, Cf. le compte rendu de DESANGES dans *Rev. belge de philologie et d'histoire*, XLIX, 1971, 3, 969-971 : « L'ombre de Rome précède son empire, le distançant parfois et parfois près de se confondre avec lui ». En fait, les limites de la mouvance romaine restaient vagues, « car ce peuple de juristes à l'esprit précis excellait à exploiter contre l'adversaire les ressources de l'indéfini ».

2) Du limes des arpenteurs au limes imperii : pouvoir et espace.

Le terme même de *limes* appartient dans son acception d'origine, à l'outillage conceptuel des arpenteurs romains, les *agrimensores*; puis il est passé dans le langage des ingénieurs militaires par un glissement sémantique très naturel quand on sait le rôle joué dans l'organisation de la conquête romaine par un corps de spécialistes chargés des opérations de levé topographique et de castramétation. D'autres spécialistes participaient à des reconnaissances lointaines et dressaient des cartes ou itinéraires renseignés qui précédaient la marche des légions (Sherk : 544-561). La *groma*, appareil de visée rudimentaire utilisé à la fois pour les centuriations et pour la construction des camps est, avec la carte (*forma*), le meilleur symbole de la vision rationalisée de l'espace qui sous-tend la domination romaine (24). On connaît d'après des bornes découvertes dans le Sud tunisien un exemple d'arpentage réalisé sous le règne de Tibère après la guerre de Tacfarinas. Il avait été exécuté sur plus de 200 km de distance à partir du camp de la 3e légion Auguste à *Ammaedara* (Haïdra) jusqu'aux rives du Chott el Fejaj (Trousset, 1978 : 142). Une telle prouesse technique montre bien que les Romains étaient tout à fait capables de concevoir et surtout de réaliser des alignements parfaits comparables à ceux de nos frontières géométriques modernes.

La thèse souvent présentée qui voulait subordonner l'apparition de la frontière linéaire abstraite aux progrès décisifs de la topographie au XVIIIe siècle, trouve ici son démenti le plus formel : c'est l'organisation de l'Etat moderne en un faisceau coordonné de compétences et non la carte de Cassini qui a mis fin à l'incertitude des limites anciennes, la cartographie n'étant qu'un instrument au service d'une projection politique dans l'espace (Alliès : 50-61). Expert en matière de cadastre, l'Etat romain n'avait pas jugé utile de se donner des frontières linéaires, la limite au sens moderne c'est-à-dire bilatérale ne pouvant être appliquée qu'à l'intérieur du cadre impérial et non à sa périphérie. L'arpentage, en revanche, ratifiait en quelque sorte le *dominium* de Rome sur des régions récemment conquises.

Dans le vocabulaire des arpenteurs le terme de *limes* désigne à la fois la limite cadastrale entre deux parcelles de terre et la servitude de passage qui en résulte selon la prescription « *iter populo debetur* » (25). C'est donc un chemin en bordure du champ et la représentation du *limes* impérial comme un chemin de ronde fortifié à la limite du monde barbare pourrait sembler malgré son approximation imagée, tout à fait conforme à cette étymologie, notamment en Afrique, où un vaste dispositif de voies en rocade, révélé par

(24) Il y a là un exemple de géographie appliquée à la conquête qui n'est pas sans évoquer le rôle des explorateurs et officiers topographes du XIXe siècle, et que ne récuserait pas l'auteur d'un stimulant pamphlet : LACOSTE (Y.), *La géographie, ça sert, d'abord à faire la guerre*, Paris, Maspero, 1976.

(25) Cf. SAUMAGNE (Ch.), « Iter populo debetur », in *Rev. de Philologie*, 3, sér. 2, 1928, 320-352.

des bornes milliaires et des dédicaces de postes militaires, a été parachevé sous la dynastie des Sévères, du *limes Tripolitanus* à la *nova praetentura* de Maurétanie césarienne (Salama, 1955; Trousset, 1980).

En fait, si le terme de *limes* apparaît pour la première fois sous la plume de Tacite, associé au mot *ripa*, avec le sens littéraire de bordure de l'Empire (26), ce n'est pas là son acception première si l'on se réfère à Frontin dont le témoignage est d'autant plus précieux qu'à la fois théoricien de l'arpentage et expert qualifié en matière militaire, nul n'était mieux placé que lui pour connaître l'exacte propriété du vocabulaire technique qu'il utilisait. Or, dans un texte souvent cité relatif à la campagne de Domitien contre les Chattes en Germanie, il est question de *limites*, présentées comme des laies forestières ouvertes à dessein pour débusquer l'ennemi dans ses retranchements du Wald (27). Bien qu'il y ait très loin, des profondeurs de la forêt du Taunus aux steppes semi-arides du Sud tunisien, une telle définition est parfaitement transposable, *mutatis mutandis*, à l'Afrique; elle donne tout son sens à ce que nous savons par ailleurs sur l'organisation stratégique de la zone-frontière dans la phase de pénétration des régions présahariennes pendant les deux premiers siècles de l'Empire.

Dans un premier temps, la notion de *limes* correspond donc à un système de voies radiales dirigées vers l'ennemi potentiel comme des axes d'intervention rapide en vue de contre-attaques (28).

Lorsqu'en effet après l'annexion du royaume numide, Rome fut en contact direct avec le monde remuant de la steppe et du prédésert, elle se trouva aux prises avec un adversaire dont les avantages étaient la mobilité et la fluidité. La brusquerie des raids lancés contre les villes de Tripolitaine ou contre les positions romaines du Tell n'avait d'égale que la rapidité avec laquelle leurs auteurs parvenaient à s'évanouir dans les replis de l'Afrique profonde. Une autre caractéristique du monde semi-nomade avec lequel le pouvoir romain se trouvait désormais devoir compter était l'aptitude à nouer, à partir d'un réseau étendu de relations coutumières, de vastes coalitions tribales. Par le jeu des contacts saisonniers entre confédérations, soit sur les estives du Tell, soit dans les pâturages d'hiver au Sahara, ces soulèvements se propageaient comme par une réaction en chaîne d'un bout à l'autre du monde gétule avec la complicité d'éléments maures ainsi que des Garamantes, car tout se passe comme si ces authentiques sahariens avaient eu le pouvoir de dresser contre Rome les tribus de la steppe et même d'intervenir dans les querelles entre cités côtières (Charles-Picard, 1959 : 174). L'épisode le plus connu, par le récit qu'en a fait Tacite, de cette résistance africaine, est la guerre de Tacfarinas qui, faisant suite à d'autres guerres gétules, semble

(26) TACITE, *Agricola*, 40; FORNI, 8.

(27) FRONTIN, *Strategemata*, 1, 3, 10 et 2, 11, 7. Cf. PERL (G.), « Frontin und der Limes », in *Klio*, 63, 1981, 2, 563-583.

(28) Un tel schéma correspond parfaitement aux descriptions données pour l'Orient par MOUTERDE (R.) et POIDEBARD (A.), *Le limes de Chalcis. Organisation de la steppe en haute Syrie romaine*, Paris, Geuthner, 1945, 254 p.

marquer un tournant décisif dans la conquête romaine. Sur un théâtre d'opérations étendu du Hodna à la Tripolitaine intérieure, selon un rythme saisonnier qui obligea les Romains à renoncer à la routine de leurs quartiers d'hiver, la guerre était faite d'actions rapides, avec des effectifs relativement réduits, mais sur des distances énormes.

D'où l'importance dévolue dès les temps augustéens, à la reconnaissance de ces immensités où le conquérant s'avance d'abord à tâtons. Les données littéraires et archéologiques se complètent ici pour montrer l'intérêt accordé en haut lieu, à la collecte de l'information géographique et topographique (29). Avant d'être quadrillée en centuries par les arpenteurs militaires, la steppe est mesurée en milles au long des pistes ouvertes par la 3e Légion; le désert lui-même l'est en journées de marche car la progression de l'explorateur est déjà un travail d'arpentage, « les pas du voyageur dessinant la carte des sables » (30). De point d'eau en point d'eau, ces pénétrantes romaines suivaient tout naturellement les grands itinéraires traditionnels de la transhumance et du commerce. Ainsi s'explique l'enjeu majeur représenté par leur prise de contrôle, car deux logiques du pouvoir sur l'espace s'y affrontaient : coutumière et pastorale pour les uns, militaire et administrative pour les autres. Pour se soucier comme d'une guigne de nos frontières linéaires modernes, les semi-nomades n'en ont pas moins un sens aigu de l'espace, avec un pôle de vie sédentaire où l'on se replie (31), des couloirs de transhumance et des aires définis par la tradition pour les parcours et les cultures collectives. C'est l'ordonnance même de ces « frontières élastiques » selon le mot d'Ancel, que dérangeait, plus encore que les empiétements telliens, l'irruption intempestive de l'armée romaine dans la steppe gétule.

Au sens ethnologique et non juridique du terme, les guerres gétules sont donc un conflit de territoire. C'est avec beaucoup de vraisemblance que l'achèvement de la voie lancée « *ex castris hibernis* » en direction de Gafsa et de Gabès a été présentée comme une des causes de la guerre de Tacfarinas, car parmi les peuples dressés contre Rome, les Musulames de la Dorsale tunisienne et les Cinithiens de la petite Syrte étaient également concernés par cette ouverture de route (Lassère, 1982). En revanche, il faut renoncer à voir dans l'axe en question le premier linéament d'un cordon frontalier dessinant le contour de l'Africa en matérialisant, dès cette époque, un *limes imperii* « limite entre les terres d'empire et les contrées que les barbares n'auraient plus le droit de dépasser » (Baradez : 151). Il y a là une vision anachronique

(29) C'est ainsi que les résultats de l'expédition de Cornelius Balbus avaient été enregistrés par Agrippa dans son évaluation reprise par Pline des mesures de l'Afrique. Cf. DESANGES, 1978, 192-195.

(30) La formule est de JACOB (Ch)., « La contrée des sables et des épouvantements », in *Traverses*, 19 (*Le désert*), Paris, éd. de Minuit, 1980, 38-40. Voir aussi Lacoste, « Unité et diversité des déserts », in *Traverses*, 19, 1980, 8-9.

(31) C'est à mon sens à quoi pourrait correspondre l'exigence présentée à Tibère selon Tacite (*Annales*, III, 73) par les envoyés de Tacfarinas, d'une « *sedes* » c'est-à-dire d'une « place » dans l'acception du mot en France, dans les guerres religieuses du XVIIe siècle.

de la zone frontière, laquelle ne se garnira peu à peu de postes fixes que pour mieux surveiller les accès du glacis présaharien où se faisait la jonction entre le monde gétule et le monde garamante. Le déplacement du quartier général de la 3e Légion à *Theveste* (Tebessa), puis à *Lambaesis* (Tazoult) se fait lui-même le long d'un axe de pénétration lancé vers le sud-ouest pendant la période flavienne (Leglay : 218).

Ce n'est que dans une seconde phase, au tournant des IIe et IIIe siècles, que le limes devient réellement, à partir d'éléments de rocades esquissés au-delà de l'Aurès, dès le règne de Trajan et développés sous celui d'Hadrien, une ceinture stratégique enrichie sans cesse de fortifications nouvelles et enveloppant à la manière d'un filet aux mailles, il est vrai, assez lâches, les possessions retenues dans l'Empire. Alors que l'évolution qui tendait à barricader ce dernier derrière une frontière solidifiée par des obstacles linéaires continus s'amorce en Germanie dès la fin du Ier siècle et surtout en Bretagne par la construction du mur d'Hadrien, sur le *limes* africain en revanche, de larges secteurs restent démunis de défenses permanentes : par exemple en Tripolitaine jusqu'au règne de Commode la frontière reste un « *limes* de pénétration » poussant plus avant ses « *praetenturae* » et autres antennes sahariennes jusqu'aux premières années du IIIe siècle.

Ce décalage chronologique auquel s'ajoute la disproportion des effectifs militaires mis en œuvre (32), en dit long sur l'inégale pression exercée par les Barbares suivant les secteurs du *limes* de l'Empire.

Enfin, c'est autour du boulevard stratégique mis en place par les Sévères que va se cristalliser dans une dernière phase, au Bas-Empire, l'organisation de plus en plus statique de la frontière. Suite au dédoublement des compétences militaires et civiles, le concept de *limes* sera élargi jusqu'à comprendre en plus des routes, des fortifications et des troupes, de vastes territoires confiés à l'administration militaire en y incluant les terres de culture limitrophes cultivées par les soldats vétérans ou par des populations étrangères (*gentiles*) admises dans l'Empire. Le Code Théodosien rappelle l'obligation faite à ces riverains d'entretenir les installations frontalières (33) tandis que la Notice des Dignités énumère les circonscriptions militaires ou *limites* dont l'échelonnement géographique correspond ainsi que les noms à ceux des forteresses de l'époque antérieure, ce qui montre bien que — du moins pour la partie est de la Numidie à la Tripolitaine — la limite de l'Afrique romaine du côté saharien est restée fixée jusqu'au début du Ve siècle, là même où les Antonins et les Sévères avaient établi le *limes* (34).

(32) Les effectifs étaient du même ordre de grandeur (10 á 12 000 hommes) sur les 120 km du *limes* de Bretagne et sur les 1 200 km de développement du *limes* de Numidie (Tripolitaine incluse), soit une disproportion de 1 à 10 pour une même distance. N'est-ce pas plutôt Rome qui exerce ici une pression sur les « Barbares » ? Cf. CAMPS, 1980, 173. Le *limes* n'est après tout qu'une façon de se défendre aux moindres frais et la « psychologie de la défensive » n'implique pas toujours une situation de faiblesse. BRAUDEL (F.), *op. cit*., 189-190.

(33) *Code Théodosien*, VIII, 15, 1.

(34) *Notitia Dignitatum*, éd. Seek (O.), XXV, XXXI.

Aveu d'échec si l'on considère le projet démentiel d'un Empire sans limite, la stabilité de la frontière saharienne est au contraire une réussite inexplicable, quand on sait le sort réservé par l'histoire aux « frontières de pression » (35).

II. — LA FRONTIÈRE ROMAINE DANS SA RÉALITÉ ARCHÉOLOGIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

Il en est de son support matériel comme de l'idée de frontière : le jeu des facteurs géographiques et techniques fait apparaître une réalité beaucoup plus nuancée que celle d'une simple frontière-muraille. En dépit des obstacles linéaires qui pouvaient çà et là en matérialiser le tracé, le *limes* était avant tout une zone d'approche et de surveillance appuyée sur un réseau de forts et de voies stratégiques.

1) Le support stratégique : routes, forts et ouvrages linéaires (fig. 2).

Le *limes* est d'abord un réseau de routes ou plutôt de pistes qui innervaient la zone de surveillance elle-même en la reliant à l'hinterland et en projetant vers l'extérieur des antennes sahariennes. Qu'il s'agisse de voies de pénétration comme celles ouvertes en 14 de notre ère entre *Capsa* et *Tacapae*, en 105 entre la première de ces cités et l'oasis de Telmine où se trouvait le centre de la *civitas* des Nybgéniens du Nefzaoua, ou bien de rocades comme celles au long desquelles s'égrénaient les forts des *limites* de Tripolitaine, de Numidie et de Maurétanie, ce réseau est bien connu grâce aux indications données par les itinéraires anciens et à la découverte sur son tracé, de très nombreuses bornes milliaires (Salama, 1951; Chevallier : 167-176). Les dédicaces impériales gravées sur ces dernières sont révélatrices de la parenté étroite soulignée par les géographes, de la route et de la frontière comme deux institutions d'Etat essentielles (36). Non seulement, comme la

(35) C'est l'« isobare politique » d'Ancel. Cf. GOTTMANN, 130-131, qui critique cette notion. Voir aussi LACHAUME (J.F.), « La frontière séparation », in *La frontière*, Actes du colloque de Poitiers (1979), Paris, A. Pedone, 1980, 77-94.

(36) Sur les rapports de la route et de la frontière : BRUNHES (J.) et VALLAUX (C.), *La géographie de l'Histoire*, Paris, Alcan, 1921, 335. « Dans un pays dont les frontières sont à l'abri de toute insulte comme l'Angleterre, l'Etat a pu se désintéresser de la construction des chemins de fer ».

frontière la route a une fin politique et militaire et constitue une prise de possession, mais la route est conçue expressément pour la frontière. Le *limes* est non seulement le point d'aboutissement des routes, mais il est lui-même une route. Doublée d'un très remarquable réseau de liaisons optiques par tours à feu, cette route-frontière permettait une circulation rapide de l'information et de troupes. Elle servait aussi comme le révèle le tarif douanier de *Zaraï* au transport des marchandises, car un itinéraire caravanier au long cours, dont les Romains s'étaient assuré le contrôle, devait suivre à la périphérie de l'Empire, l'axe est-ouest du *limes* : on peut en suivre la continuité entre les Syrtes et la Maurétanie césarienne (Darmon : 7-23; Trousset, 1980 : 154).

A ce réseau de pistes correspond un réseau d'ouvrages fixes — forts ou fortins — espacés à distance d'étape et échelonnés en profondeur selon le principe formulé beaucoup plus tard et dans un tout autre contexte frontalier il est vrai, par la célèbre théorie du « pré carré » de Vauban (37). Leur position comme celle des pièces d'un jeu d'échecs, n'était pas laissée au hasard : sites permettant des vues étendues, la surveillance d'un passage obligé ou d'un point d'eau, contact entre unités écologiques différentes, etc.

La situation et l'importance relatives de ces ouvrages permet de distinguer dans une typologie très simplifiée :

— les avant-postes placés en sentinelles sur les pistes sahariennes; *Le castellum Dimmidi* (Messad) en est un bon exemple pour la Numidie (Charles-Picard, 1947); *Tisavar* (Ksar Rhilane) et le *praesidium* de Si Aoun pour le *limes Tripolitanus* dans le Sud tunisien (Trousset, 1974 : 92-94—118-120). En revanche, certaines positions avancées comme celle de Bu Njem en Libye (*Golas*), dont on croyait qu'elles marquaient la limite méridionale de la domination romaine étaient les bases à partir desquelles s'exerçait un contrôle tentaculaire plus méridional encore (Rebuffat, 1977 : 395).

— les camps d'auxiliaires (ailes ou cohortes) avaient ce rôle de bases opérationnelles, puisque des détachements de leur garnison étaient envoyés dans les avant-postes ou en reconnaissance lointaine. A *Gemellae* (sur l'oued Djedi), *Ad Majores* (Besseriani), *Tillibari* (Remada) et *Golas* pour ne citer que les plus connus, on retrouve le même type d'enceinte à portes cardinales et angles arrondis, la même disposition des *principia* au centre du camp. Les archives sur *ostraca* découvertes à Bu Njem permettent de se représenter la vie d'une garnison romaine dans ses tâches quotidiennes, plus bureaucratiques que vraiment guerrières : elle pointait les passages de nomades, contrôlait les marchandises, faisait somme toute de l'administration militaire et surtout du « renseignement ».

Le recrutement de plus en plus provincial de cette armée africaine lui permettait de vivre en symbiose avec le pays. A l'ombre du camp romain,

(37) REBELLIAU (A.), *Vauban*, Paris, Fayard, 1962, 49-50. VANNEREAU (M.A.), « Places et provinces disputées », in *Études géographiques sur le Nord de la France, Actes du 101e Congrès national des Sociétés Savantes (Lille, 1976)*. Paris, Bibliothèque Nationale, 1978, 18-19.

qu'une petite agglomération commence à bourgeonner et le « mirage urbain agit sur les semi-nomades » (Rebuffat, 1977 : 409) (38).

En fait, bien que l'installation de l'armée ait pu impulser une certaine vie sédentaire, l'arrière-pays à l'orée du prédésert n'avait pas attendu ce moment pour se couvrir de petites fermes pratiquant la culture des céréales ou même des oliviers pour peu que les conditions locales fussent favorables. C'est ce que l'on constate dès le Ier ou le IIe siècle en Tripolitaine autour du Jebel Tebaga et dans le pays des oueds à l'entrée de la Grande Syrte. Ces installations agricoles avaient souvent été prises, à tort, pour des fortins; ce n'est qu'à basse époque qu'apparaissent dans les zones de culture des enceintes fortifiées attestant l'instauration d'un climat nouveau d'insécurité.

Restent à évoquer des défenses linéaires — murs et fossés sur lesquelles Baradez avait par ses travaux projeté l'éclairage le plus vif, en leur donnant le nom de « *fossatum* » qui leur est appliqué dans les prescriptions du Code Théodosien relatives à l'entretien des installations frontalières (Baradez : 23-30). Grâce à l'archéologie aérienne dont il fut l'un des pionniers, Baradez avait reconnu le *fossatum* sur des dizaines de kilomètres en Algérie entre El Kantara et Tobna, autour du massif du Bou Taleb et dans le secteur de *Gemellae* où un fossé était déjà connu au sud de l'oued Djedi : la « Seguia bent el Khass ». Il pensait pouvoir en suivre le développement continu — en alternance avec des obstacles naturels — jusqu'aux abords du seuil de Gabès, où la « muraille du Tebaga », doublée d'un fossé anti-chars de la deuxième guerre mondiale, était une illustration grandiose des données géographiques permanentes de la stratégie.

C'est à propos de ces ouvrages linéaires inscrits dans le décor du prédésert comme une image spectaculaire de la frontière elle-même et considérés comme « une ligne d'arrêt à tenir coûte que coûte » dans l'échelonnement en profondeur des installations défensives, qu'a été redonné vigueur au concept de *limes* — barrière : la bordure saharienne de l'Empire avait trouvé sa muraille de Chine et sa ligne Maginot. En 1938 déjà, rapprochant hardiment la mobilité chamelière de celle des blindés modernes, Julien Guey avait conclu que ce *limes* fermé et renforcé était l'indice d'une aggravation de la poussée nomade au IVe siècle, selon des vues auparavant développées par Gsell (Guey, 1939 : 226-245).

Loin de témoigner de la puissance de Rome, le mur aurait eu, considéré avec les yeux d'un Clausewitz de l'antiquité, la tragique grandeur d'un aveu à la mesure des menaces auxquelles il devait faire face : celle de la prime accordée à l'offensive par une mobilité accrue et du risque d'agression résultant de cet avantage.

Mais l'expression de « *limes du chameau* » est exagérée; elle devient contestable si l'on voit dans cet animal de transport flegmatique la bête de

(38) Recrutement africain confirmé par LASSERRE (J.M.), « Remarques onomastiques sur la liste militaire de Vezereos (I.L. Af. 24) », in *Roman Frontiers Studies 1979 (XII), British Archaeological Reports, International Series*, 71 (III), 1980, 959-975.

guerre que celle-ci n'a été dans l'antiquité que sous une forme particulière; elle est encore moins justifiable si l'on estime qu'il a été introduit — ou réintroduit — dans un pays où il est prouvé qu'il était déjà. (Shaw, 1979) (39).

Mythique est également l'idée du « grand dessein » que Baradez avait fini par attribuer à Hadrien et qui aurait déployé sur 750 km « la plus longue barrière du monde romain » (Luttwak, 1976 : 60). Obstacles tout relatifs, les ouvrages linéaires d'Afrique sont en effet non seulement discontinus mais limités à certains secteurs du piémont saharien (Hodna oriental et Zab occidental) et à quelques « *clausurae* » en Tripolitaine; ils semblent avoir été conçus en quelque sorte au coup par coup pour répondre à des besoins spécifiques purement régionaux : protection des zones de culture et surtout régulation des courants de nomadisme rabattus vers les grands couloirs balisés de la transhumance en direction des parcours estivaux telliens : la mention explicite de bétail en transit exempté de droit de douane sur l'inscription de *Zaraï* donne à la seconde hypothèse le fondement le plus sûr, en révélant un aspect essentiel de cette frontière poreuse où s'exprimait la nécessaire symbiose entre régions d'économies complémentaires, entre Tell et Sahara (Darmon : 22; Lasserre, 1977 : 348-369; Whittaker : 349-350).

2) Le support géographique et ses disparités régionales

Si l'on examine maintenant la frontière non plus dans sa composante stratégique zonale, mais en suivant le profil en long de son immense développement en bordure des provinces africaines, c'est bien l'image d'une création empirique et hétérogène qui ressort à l'évidence, le contraste fondamental étant celui qui oppose les Maurétanies et les provinces de l'Est (Lepelley : 37).

Alors que jusqu'au début du IIe siècle, les steppes tunisiennes exceptées, la pénétration romaine était restée avant tout tellienne, en suivant le pied septentrional de l'Aurès et des Monts du Hodna, puis en s'insinuant dans le sillon du Chélif; au IIIe siècle en revanche, à l'apogée du système sévèrien, le changement de décor est complet : de la Tripolitaine intérieure aux Ziban le *limes* est devenu saharien. Il englobe largement les oueds de la Syrte, suit le revers du Jebel Nefousa, traverse le Dahar tunisien, annexe le Jérid, puis par le piémont de l'Atlas saharien rejoint l'oued Djedi à *Gemellae* et de là par une antenne peu durable, s'aventure à Messad.

A l'ouest en revanche, s'il déborde à présent les chaînes et massifs du Tell algérien central, le *limes* de Maurétanie césarienne n'en accuse pas moins

(39) J. Desanges, sensible au caractère chronologiquement progressif des témoignages antiques sur le chameau, a bien voulu me mettre en garde contre des conclusions trop tranchées à ce sujet. Quant à G. Camps, il m'a fait observer que les rupestres ne manquent pas qui montrent le caractère guerrier de cette monture.

une inflexion marquée vers le nord en se tenant désormais à une centaine de kilomètres de la côte qu'il finit par rejoindre à l'embouchure de la Tafna. Quant à la Maurétanie tingitane, sorte de Far West sans liaison organique avec l'autre Maurétanie par delà la basse Moulouya et le seuil de Taza, elle se réduit en fait au triangle Tanger-*Sala-Volubilis* et constitue en elle-même une sorte de *limes* très tôt fossilisé, assurant la couverture de l'Espagne et où Rome était venue recueillir jusqu'au bout du monde, l'héritage de Carthage et des royaumes maures (Euzennat, 1978b : 312-329; Frezouls : 68).

La frontière romaine n'est donc qu'en partie saharienne : par des décrochements successifs elle passe du rebord de la table africaine (Jebel Nefousa et Sud tunisien) au piémont de l'Atlas saharien, puis à celui de l'Atlas tellien avant d'exclure presque entièrement la montagne marocaine. Tout en débordant sur le Sahara en Tripolitaine intérieure, elle n'a pas rempli le cadre géographique du Maghreb actuel. La pénétration inégale à l'est et à l'ouest, s'est encore accentuée du Ier au IIIe siècle; elle est à l'image de celle qui s'observe dans le champ plus large de l'activité des Méditerranéens aux confins de l'Afrique : il n'est de fenêtre tropicale possible pour le monde romain que sur le haut Nil et par la Mer Rouge, tandis que l'ouverture des transsahariennes occidentales n'est pas attestée avant l'époque arabe. La marque de l'héritage hellénistique est ici patente, dans le visage cartographique d'une Afrique inclinée par l'inconnu vers le Sud-Est (Desanges, 1978; 381-383) (fig. 1).

A l'échelle où nous nous plaçons, du bloc Maghreb-Sahara, cette dissymétrie s'explique aisément si l'on accepte de renoncer à vouloir superposer à tout propos, par un réflexe récurrent ou d'inhibition mal contrôlée selon les cas, l'expérience africaine de la France et celle de la Rome antique. Tout avait commencé pour nous autres Français à Alger tandis que, vu de Rome, le pôle de l'Afrique ne pouvait être que Carthage.

Cette différence de perspective est à elle seule importante : c'est en se logeant à la façon d'un bernard-l'hermite dans la dépouille territoriale de son ennemie mortelle, que la puissance romaine s'est introduite sur le continent. En s'avançant par le couloir des plaines de la Mejerda vers ce qui sera l'un de ses greniers à blé, ou en longeant jusqu'aux Syrtes un littoral depuis longtemps réceptif aux influences de la Méditerranée orientale, nul doute qu'elle n'ait trouvé, dans un pays ouvert et amène qui correspond en gros au nord-est de la Tunisie actuelle, la meilleure entrée possible de la conque africaine.

De là un contraste profond mais insuffisamment perçu parfois, entre le cœur intensément urbanisé de l'Afrique romaine représenté par la Proconsulaire grossie de la Numidie cirtéenne et les appendices maurétaniens, sortes de marches-frontières où les tribus berbères avaient gardé leur organisation traditionnelle, où donc la domination romaine restera beaucoup plus superficielle et précaire à l'ombre insécure des montagnes algéro-marocaines. Tout naturellement, c'est dans l'axe de la Tunisie et du Sud Constantinois où elle avait été la plus forte et la plus précoce, que la poussée romaine atteindra d'abord le Sahara pour y placer ses premiers avant-postes.

L'occupation progressive de tout un secteur du prédésert par les Romains avait pour but d'assurer en créant un vaste glacis de surveillance, la couverture des régions vitales de l'intérieur, les seules susceptibles au demeurant d'intéresser un mode d'exploitation des terres comme le leur, fondé sur le grand domaine et le régime du colonat (Kolendo, 1976).

Or, la constitution de ce glacis stratégique s'éclaire beaucoup mieux si on le considère dans sa logique interne, à la lumière d'une réalité semi-nomade qu'il aurait eu pour but de contrôler en l'englobant plutôt que face à une menace externe hypothétique et aléatoire, qui aurait fini par mettre les défenseurs du *limes*, par l'attente d'un ennemi devenu abstrait à force d'être insaisissable, dans la situation psychologique des personnages du « Désert des Tartares », d'« Un balcon en forêt » ou du ... « Rivage des Syrtes ».

C'est en suivant jusque sur leurs pâturages d'hiver les semi-nomades rencontrés dans le Tell, où les aires de parcours avaient fait l'objet de délimitations rigoureuses, que l'armée romaine se trouva amenée à prendre pied dans la steppe, puis dans le prédésert et de proche en proche finit par entrer en contact avec de purs Sahariens (40). Cette progression par bonds successifs se lit en filigrane dans l'analyse des complémentarités écologiques du système de production agro-pastoral traditionnel; ses jalons chronologiques sont connus par l'épigraphie des cantonnements de tribus et de créations de postes. Elle finit par conduire les vexillations de la 3e Légion à Ksar Rhilane et Ghadamès, jusqu'en plein Sahara. La logique de cette progression eût pu conduire Rome à annexer le Fezzan où elle se contenta en fait d'un protectorat sur l'Etat garamante (Euzennat, 1978*a* : 537). Ce n'est qu'à basse époque semble-t-il que la stabilité du prédésert a été remise en cause par les raids des Austuriens chameliers, premier exemple d'une invasion berbère de l'extérieur ou plutôt des confins même de la Tripolitaine romanisée.

Sur le *limes* de Maurétanie césarienne en revanche, une autre politique fut pratiquée, qui laissait plus de liberté d'action aux tribus mal connues des hautes plaines surveillées de loin peut-être, par les avant-postes de Numidie; mais il n'est pas sûr que les deux provinces aient coordonné leurs organisations limitaires (Mann, 1974 : 528). Ici les camps auxiliaires sont placés en bout de course des cheminements nomades et la profondeur du « berr » laissé à la symbiose des cultures et du pastoralisme est beaucoup plus réduite (Salama, 1973 : 342) (41).

Plus à l'ouest encore, en Maurétanie tingitane, la frontière était un « limes politique ou diplomatique », laborieusement maintenu par Rome en attirant dans son orbite les chefs berbères traditionnels.

Comme on le voit, la réalité du *limes* est très loin de la rigueur abstraite de nos frontières dites « naturelles ». Pour s'appuyer, il n'a trouvé de cours

(40) La logique de cette progression par bonds en fonction des aires de déplacement des semi-nomades a été mise en évidence par M. Euzennat; EUZENNAT-TROUSSET, 1978, 135-156.

(41) Sur le « berr », comme bande bioclimatique ambivalente liée aux piémonts de la zone présaharienne : ALBERGONI (G.) et VIGNET-ZUNZ (J.), « L'évolution du nomadisme pastoral en Cyrénaïque », in *Les problèmes agraires du Maghreb.*, Paris, éd. du C.N.R.S., 1977, 222.

d'eau que dans la fiction des géographes anciens et de montagne — « la chaîne du limes » de Gautier — que dans celles de la géopolitique moderne. Il est bien connu en effet que la montagne dont Vauban lui-même reconnaîtra pour les Alpes l'insuffisance stratégique, a ici plus encore qu'ailleurs tendance à déborder sur la plaine par le double phénomène de la transhumance et des cultures irriguées qu'elle autorise (Despois 1942 : 196-216). La montagne n'est pas une défense, mais au contraire un danger. « Le massif humanisé dans ses replis n'est jamais le mur rigide que l'habitant des plaines voit se profiler sur le ciel » (42).

En définitive la frontière romaine d'Afrique s'était fixée dans une zone d'ambivalence écologique — piémont saharien de l'Atlas et prédésert de Tripolitaine — qui permettait, sans rompre pour autant les cadres de l'économie mixte agro-pastorale, d'en développer la composante sédentaire tout en conservant la composante nomade. La sédentarisation servait les intérêts de Rome car elle eut pour résultat paradoxal de permettre de recruter sur place les gardiens du *limes* parmi ceux-là mêmes dont il y aurait eu lieu sans cela, de se garder. Ainsi le *limes* avait-il fini par induire de nouvelles formes de peuplement et de mise en valeur dont on pourrait dire qu'elles étaient la vitrine de la romanité face au Sahara, si les Sahariens eux-mêmes ne s'y étaient pas laissés fortement impliquer.

CONCLUSION

La frontière saharienne et ses mirages historiograhiques

Si l'on se place, non plus comme au début de l'exposé, du point de vue de l'Etat, ce qui nous avait livré une première clef pour comprendre la notion de frontière dans son contenu idéologique, mais pour finir, à la lumière des faits de géographie humaine pris en compte dans l'organisation frontalière, il y a lieu de réviser profondément l'interprétation ancienne du *limes*. Faute d'avoir été mise à l'épreuve des données archéologiques, celles-ci avait pris le pas sur la réalité elle-même peut-être parce qu'elle répondait plus aux nécessités intellectuelles du moment qu'à un examen attentif de la spécificité des sociétés concernées.

(42) Cf. SORRE (N.), *Les fondements de la géographie humaine*, Paris, A. Colin, t. 2, 1948, 120. C'est ainsi que sur les frontières de la Gaule, le royaume de Cottius et, après la romanisation, les provinces alpestres de l'Empire étaient à cheval sur les crêtes. BARRUOL (G.), *Les peuples préromains du Sud-Est de la Gaule, Étude de géographie historique*, Paris, de Boccard, 1975, 109-119. Cf. également DION (R.), *Les frontières de la France*, Paris, Hachette, 1947, 52-57.

Une thèse extrême a en effet longtemps prévalu, à laquelle nombre d'historiens actuels continuent de souscrire implicitement, qui voulait tout expliquer par une opposition irréductible « quasi métaphysique » entre nomades et sédentaires. Paradoxalement, ce schéma très chargé d'idéologie coloniale, comme l'a bien montré Y. Lacoste (Lacoste, 1980 : 114-116), a été repris récemment par les tenants de la « résistance africaine à la romanisation », les rôles étant simplement inversés : pour le paysan latin (ou latinisé), « les espaces gétules ou garamantes étaient le lieu de toutes les gestations périlleuses; pour le berbère réfractaire, il devint au contraire le dernier recours de l'Afrique profonde contre l'asservissement et les tentations délétères venues de la Méditerranée » (43).

C'est donc le long du *limes* conçu comme une barrière rigide entre Tell et Sahara, que s'opérait l'affrontement millénaire entre nomades et sédentaires. Dans la vision pessimiste qui est celle de Gsell quant au devenir de l'Afrique romaine, la mise en place de ce dispositif anti-nomade apparaissait comme une tentative grandiose mais finalement désespérée pour mettre l'Afrique utile à l'abri des entreprises de destruction issues du monde instable de la steppe et du désert. Selon le schéma de Gsell et de Gautier, le drame se serait joué en trois temps entre trois peuples : privés de leurs terrains de parcours du Tell, puis poussés au désert par l'extension progressive de la colonisation romaine jusqu'au III^e^ siècle, les tribus Berbères en question auraient fait la conquête du Sahara en asservissant les Ethiopiens; enfin les mêmes Berbères devenus chameliers auraient développé un nomadisme guerrier agressif qui finira par forcer les défenses du *limes*.

On ne peut manquer de remarquer au passage la grande analogie entre cette théorie et la démonstration bien connue de O. Lattimore au sujet des frontières de la Chine : dans les deux cas, il y aurait eu différenciation progressive des genres de vie, puis exclusion des nomades (Lattimore, 1962*a* : 95-108) (44).

Mais le *limes* saharien n'est pas la muraille de Chine. D'abord il ne correspond pas à une coupure véritable entre deux mondes aux genres de vie bien tranchés non plus qu'à la limite climatique entre Tell et Sahara : à l'est il déborde largement sur le prédésert semi-nomade tandis qu'à l'ouest il exclut la montagne marocaine aujourd'hui sédentaire. En fait, le prétendu antagonisme nomade/sédentaire ne tient pas compte des réalités nord-africaines qui sont celles d'une économie agro-pastorale reposant jusque récemment, et du Tell au Sahara, sur de multiples combinaisons entre culture et élevage en offrant tout le spectre des variations possibles entre nomadisme et sédentarité (Lawless, 1972; Weexsteen : 195-198). De la sorte, le couple symbiotique Tell/Sahara n'est en rien comparable au couple antinomique Chine du Nord/Steppe Mongole. Il n'est pas possible de faire jouer à l'intervention romaine dans un milieu resté ambivalent un rôle comparable à celui d'un

(43) MAMMERI (M.), « Le désert atavique » in *Le Monde*, 16 août 1981, I-III.

(44) Une tentative de transfert de cette analyse au monde islamo-méditerranéen a été proposée par VIGNET-ZUNZ, 1979, 472-474.

Empire hydraulique homogène sur l'émergence du grand nomadisme guerrier. Tout en impulsant une certaine sédentarisation, notamment par le développement de l'arboriculture, il est peu vraisemblable que l'impact de Rome ait brisé en profondeur les cadres de cette économie mixte au point de déclencher une spécialisation pastorale. Celle-ci ne semble s'être développée tardivement au contraire, que lorsque l'Etat romain n'était plus là pour maintenir la cohésion du *limes*. En dépit des ouvrages linéaires qui n'avaient — nous l'avons vu qu'un intérêt local — le *limes* n'avait rien d'une barrière continue à l'échelle de la muraille de Chine et loin d'être une frontière-cloison, ce qui n'eût pas manqué de créer une situation à la longue explosive, le *limes* était avant tout un moyen de contrôle et de filtrage des déplacements saisonniers de troupeaux et de main-d'œuvre entre régions complémentaires (Whittaker : 344-350).

Enfin, il est bien prouvé que la conquête du Sahara par les « paléo-berbères » n'avait pas attendu pour se faire, l'intervention de Rome et que son instrument, comme celui de toutes les conquêtes jusqu'à celles des Arabes, fut non le chameau mais le cheval. En revanche il semble bien que ces berbères chameliers qui font leur entrée dans l'histoire au crépuscule de l'Empire soient de nouveaux venus, des « néoberbères » : « il s'agit d'une de ces pulsations qui, depuis la Préhistoire, conduit toujours au Maghreb des populations venues de l'Est » (Camps, 1980 : 120-128) (45) (fig. 1).

⁂

Il reste à s'interroger sur les raisons qui ont pu conduire Stéphane Gsell à formuler sa théorie quand on sait par ailleurs combien son exigence de prudence intellectuelle devait mettre un tel savant à l'abri de toute hypothèse aventureuse. Sans doute cette dernière lui aura-t-elle été inspirée par son collègue à Alger E.F. Gautier, esprit fertile en extrapolations fortement marquées par les préoccupations du temps (Gsell : 17). A ce propos, il me

(45) A signaler également la récente hypothèse de BULLIET (R.W.), « Botr et Beranès », 105. « Elle soutient que l'existence des Berbères Botr se manifeste à partir de l'époque romaine tardive puis aux périodes vandale et byzantine. Il s'agit à l'origine de celles des tribus berbères qui fournissaient en main-d'œuvre agricole les régions de Libye et de Tunisie mises en culture par les Romains. Ces Berbères portaient un vêtement caractéristique, tunique sans manches et courte cape et ils montraient un sens aigu de l'innovation, inventant ou améliorant divers procédés techniques importants. A l'origine, les Botr n'étaient ni exclusivement nomades, ni exclusivement sédentaires. En réponse au déclin de l'économie agricole provoqué par la chute de Rome, puis par les invasions vandales et byzantines, ils développèrent leur propre style de vie nomade, centré sur l'animal qu'ils avaient d'abord employé pour les tâches agricoles, le chameau. L'adoption de ce nouveau mode de vie leur permit de se déplacer avec succès, mais non sans opposition, vers des « niches écologiques » situées plus à l'ouest, où ils amenèrent divers traits caractéristiques de leurs lieux d'origine ». Cette hypothèse est à examiner à la lumière des résultats impressionnants de la campagne de prospection britannique dans la région des oueds de Tripolitaine. BARKER-JONES, 33-42.

semble qu'on peut pousser plus loin l'enquête historiograhique. Il y a bien sûr cette figure du nomade envahisseur qui flotte depuis des millénaires dans la psyché des sociétés sédentaires comme l'image archétypale de la menace qui pèse sur les empires... (46). Mais écartons ce fantôme pour rejoindre le concert des historiens et géographes de la première moitié de ce siècle. L'invasion nomade n'est après tout que la variation saharienne d'un thème central autrement puissant, orchestrée par toute une littérature géopolitique dont l'origine est à rechercher dans l'écho profond recueilli par les idées de Ratzel et de Mackinder (Gottmann : 40-49), c'est la conception de la frontière dynamique, conçue comme une zone de choc, de friction et d'affrontements, dont le mouvement serait l'indice même de la vitalité des peuples et des civilisations. On mesure mieux à présent les ravages opérés dans les esprits par les idées de Ratzel quand on sait l'utilisation perverse qu'en ont faite ses élèves au profit du pangermanisme et de l'expansionnisme nazi (47). Il peut paraître paradoxal de retrouver les Kulturgrenzen et autres frontières de pression ou « isobares politiques » jusque sous la plume d'un géographe de l'école française comme Ancel (48). Mais c'est assez dire l'intense dramatisation attisée à l'époque autour du thème de la frontière et les projections multiples qui en ont résulté, au point que pour Courtois encore, la décadence de l'Empire romain ne pouvait se traduire que par un ample retrait du *limes* d'Afrique, dont il est prouvé aujourd'hui qu'il fut au contraire remarquablement stable sur l'essentiel de son tracé.

Or, depuis 1945 le monde s'est habitué à une certaine stabilité des frontières. C'est le cas entre autres, des anciennes frontières coloniales dont les nouveaux Etats du Tiers Monde ont reçu le lourd héritage. En vertu du principe de l'« *uti possidetis* », la prudence des Nations a voulu que bien qu'arbitraires, elles fussent conservées (49); l'affirmation des Nations nouvelles fait qu'elles sont aujourd'hui de plus en plus sacralisées alors qu'on peut

(46) G. Camps qui a eu l'amitié de me faire part de ses réflexions, se demande si d'une façon générale, les historiens de l'Afrique antique n'accordent pas trop d'importance aux nomades : ils sont comme les anciens encore sensibles à l'analogie Numides = Nomades ! Il y a aussi confusion entre les pratiques de guerre (mobilité de petites troupes de cavaliers) et des genres de vie réels. Or la partie orientale du royaume numide possédait, avant César et Auguste, de véritables villes comme l'ont montré les récentes découvertes à Chemtou, Bulla Regia, sans parler de Cirta, Hippone, etc... Tacfarinas lui-même et ses Musulames n'étaient pas des nomades au sens où on l'entend habituellement. Les poteries de Gastel le montrent, qui sont des produits de sédentaires. En revanche, tous les guérilleros du monde ont des aspects « nomades » : qu'on pense aux déplacements de l'armée vendéenne pourtant composée de paysans !

(47) Il s'agit de K. Haushofer et de O. Maull.

(48) Il faut souligner qu'Ancel, personnellement victime de l'hitlérisme, avait reconnu que la géopolitique fournissait ses armes à celui-ci. GOTTMAN, 61, 131.

(49) PINHO CAMPINOS (J. de), « L'actualité de l'Uti possidetis », in « *La frontière* », Coll. de Poitiers (1979), Paris, 1980, 95-111. BLUMANN (C.), Avant-propos à « *La frontière* », *op. cit.*, VII-VIII. R. ARON « *Guerre et Paix entre les nations* », *op. cit.*, p. 208. La stabilité d'une frontière ne dépend que pour une faible part des données physiques et stratégiques. Elle est fonction des rapports entre les collectivités qu'elle sépare. Quand elle est conforme à la légitimité de l'époque elle ne crée pas d'occasion de conflit.

Mais la stabilité des frontières peut aller de pair avec l'instabilité des Etats...

assister ailleurs à une certaine démythification de la notion de frontière. Mais la société internationale fille des guerres mondiales et de la décolonisation ressent le besoin de principes protecteurs et sécurisants : inviolabilité, intangibilité, immutabilité des frontières, ce qui n'est pas pour surprendre quand, devant l'élévation des enjeux de toutes sortes, au Sahara même, « le temps du monde fini a commencé ».

Certes, le fameux limes des Romains pourraît être un modèle lointain de la frontière stabilisée, mais c'est un modèle ambigu car l'histoire depuis Hérodote est aussi une invention des historiens, où chaque époque peut à loisir projeter ses propres fantasmes (50).

(50) Cf. BENABOU (M.), « L'Impérialisme et l'Afrique du Nord : le modèle romain », in *Sciences de l'homme et conquête coloniale, Constitution et usages des sciences humaines en Afrique (XIX^e-XX^e siècles)* (Communications réunies et présentées par D. Nordman et J.P. Raison). Paris, Presses de l'Ecole Normale Supérieure, 1980, 15-22. « Tout se passe comme si à certaines époques et dans certaines circonstances, les agents de l'histoire ne pouvaient assurer leur tâche qu'à condition de s'identifier à des figures du passé ». Pour assurer la sienne aujourd'hui, l'historien de l'Afrique ancienne n'est pas tenu pour autant, de cultiver la haine de soi par Romains interposés.

BIBLIOGRAPHIE

ALLIES (P.), 1980. — *L'invention du territoire.* — Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, Collection « Critique du droit », 6.—184 p.

ANCEL (J.), 1938. — *Géographie des frontières.* — Paris, Gallimard. — 210 p.

AUJAC (G.), 1966. — *Strabon et la science de son temps.* — Paris, Les Belles Lettres. — 305 p.

BARADEZ (J.), 1949. — *Fossatum Africae, Recherches aériennes sur l'organisation des confins sahariens à l'époque romaine.* — Paris, Arts et Métiers Graphiques. — 361 p.

BARKER (G. W.W.) et JONES (G.D.B.), 1981. — "The Unesco Libyan Valleys Survey 1980 » in *Libyan Studies, Twelfth Annual Report of the Society for Libyan Studies (1980-81)* : 9-48.

BELKHODJA (K.), MAHJOUBI (A.) et SLIM (H.), 1969. — *Histoire de la Tunisie dans l'Antiquité.* — Tunis, Société tunisienne de Diffusion. — 408 p.

BENABOU (M.), 1976. — *La résistance africaine à la romanisation.* — Paris, Maspero, « textes à l'appui ». — 635 p.

BENSEDDIK (N.), 1981. — *Les troupes auxiliaires de l'armée romaine en Maurétanie Césarienne sous le Haut-Empire.* — Alger, Société Nationale d'Edition et de Diffusion. — 285 p.

BLUMANN (C.), 1980. — « Frontières et limites », in *La frontière, Colloque de Poitiers (17-19 mai 1979).* Société Française de Droit International. — Paris, A. Pedone, 3-33.

BRIANT (P.), 1976. — « Brigandage », dissidence et conquête en Asie achéménide et hellénistique », in *Dialogues d'Histoire ancienne*, 2 : 163-258; 275-279.

BRIANT (P.), 1982. — *Etat et pasteurs au Moyen-Orient ancien.* — Cambridge University Press; Paris, Maison des Sciences de l'Homme : 1-56.

BULLIET (R.W.), 1981. — « Botr et Beranès : hypothèses sur l'histoire des Berbères », in *Annales (Economies, Sociétés, Civilisations)*, 36, 1 : 104-116.

CAMPS (G.), 1960. — « Aux origines de la Berbérie, Massinissa ou les débuts de l'Histoire », in *Libyca*, VIII : 3-320.

CAMPS (G.), 1980. — *Berbères, Aux marges de l'Histoire.* — Toulouse, éd. des Hespérides. — 340 p.

CHARLES-PICARD (G.), 1947. — *Castellum Dimmidi.* — Alger, Paris, de Boccard. — 228 p.

CHARLES-PICARD (G.), 1959. — *La civilisation de l'Afrique romaine.* — Paris, Plon. — 401 p.

CHEVALLIER (R.), 1972. — *Les voies romaines.* — Paris, A. Colin, coll. U : 167-176.

COURTOIS (Ch.), 1955. — *Les Vandales et l'Afrique.* — Paris, Arts et Métiers Graphiques. — 455 p.

DANIELS (Ch.), 1970. — *The Garamantes of Southern Libya.* — Stoughton, the Oleander Press. — 47 p.

DARMON (J.P.), 1964. — « Note sur le tarif de Zaraï », in *Cahiers de Tunisie* n^{os} 47-48 : 7-23.

DAUGE (Y.A.), 1981. — *Le Barbare, Recherche sur la conception romaine de la barbarie et de la civilisation.* — Bruxelles, coll. Latomus, vol. 176. — 859 p.

DECRET (F.) et FANTAR (M.), 1981. — *L'Afrique du Nord dans l'antiquité des origines au V^{e} siècle.* — Paris, Payot. — 391 p.

DEMOUGEOT (E.), 1960. — « Le chameau et l'Afrique du Nord romaine », in *Annales (Economies, Sociétés, Civilisations)*, 15, 1 : 209-247.

DESANGES (J.), 1962. — *Catalogue des tribus africaines de l'antiquité classique à l'ouest du Nil.* — Dakar, Faculté des Lettres et Sciences humaines — 296 p.

DESANGES (J.), 1978. — *Recherches sur l'activité des Méditerranéens aux confins de l'Afrique.* — Ecole Française de Rome, Paris, de Boccard — 486 p.

DESANGES (J.), 1980. — *Pline l'Ancien, Histoire Naturelle, Livre V, 1-46, l'Afrique du Nord* (texte, trad. et commentaire). — Paris, Les Belles Lettres. — 497 p.

DESPOIS (J.), 1942. — « La bordure saharienne de l'Algérie orientale », in *Revue africaine*, t. 86, 196-216.

DESPOIS (J.), 1953. — *Le Hodna (Algérie).* — Paris, Presses universitaires de France : 99-138.

DESPOIS (J.) et RAYNAL (R.), 1967. — *Géographie de l'Afrique du Nord-Ouest.* — Paris, Payot : 421-440.

DION (R.), 1977. — *Aspects politiques de la géographie antique.* — Paris, Les Belles Lettres : 247-275.

DI VITA (A.), 1964. — « Il limes romano di Tripolitania nella sua concretezza archeologica e nella sua realtà storica », in *Libya antiqua*, t. 1 : 65-98.

EUZENNAT (M.), 1977. — « Recherches récentes sur la frontière d'Afrique (1964-1974), in *Studien zu den Militärgrenzen Roms II, Vorträge des 10. Internationalen Limes kongresses in der Germania Inferior.* — Köln, Bonn, Rudolf Habelt : 429-443.

EUZENNAT (M.), 1978a. — « *Les recherches sur la frontière romaine d'Afrique (1974-1976)* », *in Akten des XI. Internationalen Limes kongresses.* — Budapest, Akadémiai Kiado : 533-543.

EUZENNAT (M.), 1978b. — « Les ruines antiques du Bou Hellou (Maroc) », in *Actes du 101^{e} Congrès national des Sociétés savantes Archéologie et Histoire de l'Art (Lille, 1976).* — Paris, Bibliothèque Nationale : 295-329.

EUZENNAT (M.) et TROUSSET (P.), 1978. — « Le camp de Remada, fouilles inédites du Commandant Donau (mars-avril 1914)», in *Africa*, V-VI : 111-189.

FENTRESS (E.W.B.), 1979. — *Numidia and the Roman army.* — Oxford, British Archaeological Reports, International Series, 53. — 242 p.

FORNI (G.), 1958. — « Limes » (*s.v.*), in DE RUGGIERO (E.). — *Dizionario Epigrafico di Antichità Romane*, IV. — Rome, Istituto italiano per la storia antica : 3-41.

FREZOULS (E.), 1980. — « Rome et la Maurétanie Tingitane : un constat d'échec ? », in *Antiquités africaines*, t. 16 : 65-93.

FUSHOLLER (D.), 1979. — *Tunisien und Ostalgerien in der Römerzeit.* — Bonn Rudolf Habelt — 490 p.

GASCOU (J.), 1972. — *La politique municipale de l'Empire romain en Afrique proconsulaire de Trajan à Septime-Sévère.* — Ecole française de Rome. — 258 p.

GAUTIER (E.F.), 1942. — *Le passé de l'Afrique du Nord, Les siècles obscurs.* — Paris, Payot : 188-244.

GAUTIER (E.F.), 1946. — *Le Sahara.* — Paris, Payot : 129-141.

GOTTMANN (J.), 1952. — *La politique des Etats et leur géographie.* — Paris, A. Colin, 225 p.

GOODCHILD (R.G.), 1976. — *Libyan Studies, Selected Papers of the late R.G. Goodchild, Edited by Joyce Reynolds.* — Londres, P. Elek. — 345 p.

GSELL (S.), 1926 (1981). — « La Tripolitaine et le Sahara au IIIe siècle de notre ère » in *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 43 : 149-166 et *Etudes sur l'Afrique antique, Scripta varia*. — Lille, Presses Universitaires de Lille : 157-174 (Préface de C. Lepelley : 9-18).

GUEY (J.), 1939. — « Note sur le « limes » romain de Numidie et le Sahara au IVe siècle », in *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'Ecole Française de Rome*, t. 56 : 178-248.

GUICHONNET (P.) et RAFFESTIN (C.), 1974. — *Géographie des frontières*. — Paris, Presses Universitaires de France, coll. SUP. — 223 p.

HAMMOND (N.G.L.), 1967. — « The limes tripolitanus. A roman road in North Africa », in *Journal of British Archaeological Association*, t. 30 : 1-18.

HARRIS (W.), 1979. — *War and Imperialism in Republican Rome 327-79 B.C.* — Oxford, Oxford University Press. — 293 p.

HARTOG (F.), 1980. — *Le miroir d'Hérodote, Essai sur la représentation de l'Autre*. — Paris, Gallimard, bibl. des Histoires. — 386 p.

JANON (M.), 1977. — « Lambèse et l'occupation militaire de la Numidie méridionale », in *Studien zu den Militärgrenzen Roms, II*, Cologne-Bonn : 474-485.

JANON (M.), 1982. — « Paysans et soldats », in *Revue de l'Université d'Ottawa Quarterly*, vol. 52, nº 1 : 47-63.

KOLENDO (J.), 1976. — « Le colonat en Afrique sous le Haut-Empire », in *Annales littéraires de l'Université de Besançon*, Centre de recherche d'histoire ancienne, vol. 17. — Paris, Les Belles Lettres. — 116 p.

LACOSTE (Y.),1966. — *Ibn Khaldoun, naissance de l'histoire, passé du tiers monde*. — Paris, Maspero, « textes à l'appui ». — 267 p.

LACOSTE (Y.), 1980. — *Unité et diversité du Tiers Monde, III Foyers révolutionnaires dans les montagnes, Amérique latine et Afrique du Nord*. — Paris, Maspero, coll. Hérodote : 112-116.

LAPRADELLE (P. Geouffre de), 1928. — *La frontière, étude de Droit international*. — Paris, Les Editions internationales : 1-51.

LASSERE (J.M.), 1977. — *Ubique populus. Peuplement et mouvements de population dans l'Afrique romaine de la chute de Carthage à la fin de la dynastie des Sévères (146 a.C. — 235 p.C.)*. — Paris, éd. du CNRS. — 715 p.

LASSERE (J.M.), 1982. — « Observations sur les causes de la guerre de Tacfarinas », in *Antiquités africaines*, t. 18 : 11-25.

LATTIMORE (O.), 1962 a. — « La Civilisation, mère de la Barbarie », in *Annales (Economies, Sociétés, Civilisations)*, 17, 1 : 95-108.

LATTIMORE (O.), 1962 b. — *Studies in Frontier History, collected papers 1928-1958*. — Londres, Oxford University Press et Paris, Mouton. — 565 p.

LAWLESS (R.J.), 1972. — « The concept of tell and sahara in the Maghreb : a reappraisial », in *Transact. of Instit. of Brit. Geogr.*, 57 : 125-136.

LAWLESS (R.I.), 1976. — « L'évolution du peuplement, de l'habitat et des paysages agraires au Maghreb », in *Annales de Géographie*, 85 : 451-464.

LE BOHEC (Y.), 1979. — « Archéologie militaire de l'Afrique du Nord, Bibliographie analytique, 1913-1977 », in *Cahiers du groupe de recherches sur l'armée romaine et les provinces, II*. — Paris, Presses de l'Ecole Normale Supérieure : 1-37.

LEGLAY (M.), 1968. — « Les Flaviens et l'Afrique » in *Mélanges de l'Ecole française de Rome*, t. 80, 1 : 201-246.

LEMOSSE (M.), 1967. — *Le régime des relations internationales dans le Haut-Empire romain*. — Paris, Sirey. — 215 p.

LEPELLEY (C.), 1979. — *Les cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire, I, La permanence d'une civilisation municipale*. — Paris, Etudes augustiniennes. — 422 p.

LESCHI (L.), 1942. — « Rome et les nomades du Sahara central, in *Travaux de l'Institut d'Etudes sahariennes*, t. 1 : 47-62.

LEVEAU (Ph.), 1977. — « L'opposition des plaines et de la montagne dans l'historiographie de l'Afrique du Nord antique », in *Annales de Géographie*, 86 : 201-205.

LUTTWAK (E.N.), 1976. — *The Grand Strategy of the Roman Empire from the first Century A.D. to the Third*. — Baltimore, Londres, Hopkins University Press. — 255 p.

MANN (J.C.), 1974. — « The frontiers of the Principate », in *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II, 1 : 508-532.

MANN (J.C.), 1979. — « Power, Force and the Frontier », in *Journal of Roman Studies*, vol. LXIX : 175-183.

MARTEL (A.), 1965. — *Les confins saharo-tripolitains de la Tunisie (1881-1911)*. — Paris, Presses Universitaires de France, 2 vol.

NICOLET (C.), 1978. — *Rome et la conquête du monde méditerranéen 264-27 avant J.-C., t. 2, Genèse d'un empire*. — Paris, Presses Universitaires de France, nouvelle Clio : 883-920.

PLANHOL (X. de), 1968. — *Les fondements géographiques de l'histoire de l'Islam*. — Paris, Flammarion, Nouvelle bibliothèque scientifique. — 442 p.

RACHET (M.), 1970. — *Rome et les Berbères, Un problème militaire d'Auguste à Dioclétien*. — Bruxelles, coll. Latomus, vol. 110-314 p.

REBUFFAT (R.), 1977. — « Une zone militaire et sa vie économique : le limes de Tripolitaine », in *Armées et fiscalité dans le monde antique*. — Paris, Colloques Nationaux du CNRS, nº 936 : 395-419.

REBUFFAT (R.), 1979. — « La frontière romaine en Afrique, Tripolitaine et Tingitane », in *Ktéma*, nº 4 : 225-247.

REBUFFAT (R.). — « Au-delà des camps romains d'Afrique mineure, renseignement, contrôle, pénétration », in *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II, 10, 2 : 474-513.

SALAMA (P.), 1951. — *Les voies romaines de l'Afrique du Nord*. — Alger, Imprimerie officielle. — 142 p., carte h.t.

SALAMA (P.), 1953 et 1955. — « Nouveau témoignages de l'œuvre des Sévères dans la Maurétanie Césarienne », in *Libyca*, I : 231-261; III : 329-367.

SALAMA (P.), 1973. — « Un point d'eau du limes maurétanien », in *Maghreb et Sahara, Etudes géographiques offertes à Jean Despois*. — Paris, Société de Géographie : 339-349.

SALAMA (P.), 1980. — « Le Sahara pendant l'Antiquité classique », in *Histoire générale de l'Afrique*, II, l'*Afrique ancienne*. — Paris, UNESCO, Jeune Afrique, Stock : 553-574.

SCHULTEN (A.), 1962. — « Finis » (*s.v.*), in DE RUGGIERO (E.). — *Dizionario epigrafico di Antichità Romane*, III, Rome : 89-95.

SHAW (B.D.), 1979. — « The Camel in Ancient North Africa and the Sahara : History, Biology, and Human Economy », in *Bulletin de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire*, C.41, Ser B nº 4 : 663-721.

LES MONNAIES DANS LE GOURARA, LE TOUAT ET LE TIDIKELT DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XIX^{e} SIÈCLE

PAR

Tayeb CHENTOUF

Le commerce transaharien, élevé au XIX^{e} siècle au rang de véritable mirage, a retenu l'attention des voyageurs et des explorateurs européens, fait l'objet de multiples rapports administratifs et par suite suscité de multiples travaux. La monnaie dans les régions sahariennes a été moins souvent abordée; aucun travail systématique, à notre connaissance, n'existe; les seules indications disponibles sont éparses dans les sources d'archives et les publications.

L'intérêt d'une étude sur la monnaie, il faudrait dire les monnaies pour être plus proche de la réalité, n'a pas besoin d'être souligné pour l'histoire économique de cette vaste région de contacts et d'échanges entre le sud et le nord du Sahara; il est double.

Le commerce est directement lié aux conditions monétaires. Le système et le stock monétaire peuvent faciliter ou, au contraire, rendre plus difficile les échanges. Toute évolution de l'un ou de l'autre trouvant ses origines dans les conditions économiques ou extra-économiques (guerre ou insécurité, changement politique) a des répercussions sur les modalités de l'échange (volume, axes préférentiels).

L'intérêt de la question monétaire dans la seconde moitié du XIX^{e} siècle découle aussi des caractéristiques particulières de la période. La seconde moitié du XIX^{e} siècle représente une période de transition marquée par une pénétration commerciale européenne, à partir de la Méditerranée ou de l'Atlantique, devenue importante après les années 1870 et l'absence d'une main-mise directe (militaire et politique) sur les régions sahariennes, réalisée au début du XIX^{e} siècle. Aussi elle est la plus propice pour analyser un système monétaire local précolonial et de suivre, avant même la main-mise directe, les effets de la pénétration commerciale européenne (1).

(1) La seconde moitié du XIX^{e} siècle correspond aussi à la disponibilité de sources relativement sûres et abondantes (voir Sources et Bibliographie).